



GÉNÉRATION VIE

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercice 2019

Avec vous de A à Z

Allianz 

Conformément aux Articles 51 à 56 et 256 de la Directive 2009/138/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II), les entreprises d'assurance et de réassurance, ou les sociétés holding d'assurance doivent communiquer des informations narratives à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et au public, dont le champ est défini par le Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 (publié le 17 janvier 2015), complété par les Guidelines on reporting and public disclosure (EIOPABoS-15/109 du 30 juin 2015).

Le présent Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (RSSF, également Solvency and Financial Condition Report - SFCR) s'applique à Génération Vie. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du 2 avril 2020.

Les informations présentées dans le document sont établies sur la base des éléments connus au 31 décembre 2019. Sauf indication contraire, les différents montants présentés dans ce document sont indiqués en milliers d'euros.

Les acronymes sont définis dans le glossaire figurant à la fin du rapport.

Avertissement

L'émergence et l'expansion du Coronavirus (Covid-19) début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales en France mais aussi, à une échelle plus large, l'environnement économique mondial. Des mesures rigoureuses pour contenir la vitesse de propagation du virus ont été mises en place en France et dans les autres pays touchés par le Covid-19.

Allianz en France a mis en place une surveillance étroite afin de mesurer les impacts éventuels sur la poursuite opérationnelle de ses activités, les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique, les variations de valeur des actifs financiers, et les expositions résultant des contrats d'assurance Vie, Santé ou Dommages.

Ce document a été élaboré pour l'essentiel sur une période pendant laquelle le Covid-19 n'avait pas d'impact social et économique significatif. A la date d'approbation du document, la situation a évolué vers une crise sanitaire justifiant de mesures exceptionnelles dont les conséquences à compter de 2020 restent incertaines. Ce rapport reflète les meilleures informations disponibles à fin 2019 sur l'entité d'assurance Génération Vie sans tenir compte de ce contexte particulier.

Table des matières

Synthèse

A. Activité et résultat

A.1. Activité	5
A.2. Résultats de souscription	6
A.3. Résultat des investissements	7
A.4. Résultat des autres activités	8
A.5. Autres informations	8

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	10
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	18
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	19
B.4. Système de contrôle interne	22
B.5. Fonction d'Audit Interne	23
B.6. Fonction Actuarielle	24
B.7. Sous-traitance	24
B.8. Autres informations	25

C. Profil de risque

C.1. Risque de souscription Vie et Risque commercial	27
C.2. Risque de marché	28
C.3. Risque de crédit	32
C.4. Risque de liquidité	33
C.5. Risque opérationnel	34
C.6. Autres risques importants	36
C.7. Autres informations	36

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1. Actifs	38
D.2. Provisions techniques	41
D.3. Autres passifs	44
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	45
D.5. Autres informations	46

E. Gestion de capital

E.1. Fonds propres	48
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	52
E.3. Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	53
E.4. Différences entre la Formule Standard et le Modèle Interne utilisé	53
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	57
E.6. Autres informations	57

Annexes

SYNTHESE

A. ACTIVITE ET RESULTAT

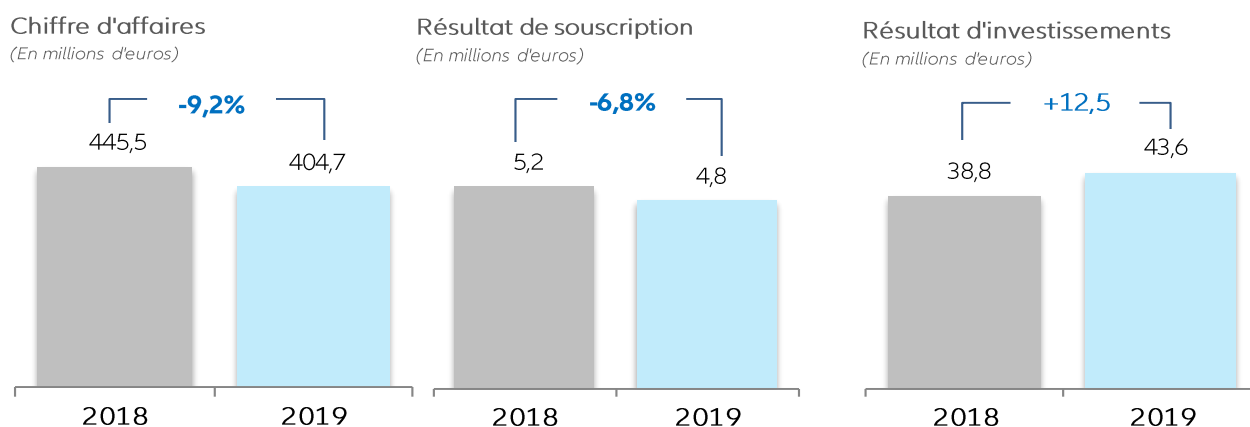
Génération Vie est une filiale d'Allianz France, appartenant au Groupe allemand Allianz, spécialisée dans les produits d'assurance Vie haut de gamme. Elle exerce ses activités principalement en France et dans la Principauté de Monaco.

Les activités principales de Génération Vie couvrent les activités d'assurance Vie dans les branches suivantes: (i) Vie-Décès, (ii) Assurances liées à des fonds d'investissements, et, (iii) Capitalisation.

En 2019, le chiffre d'affaires de Génération Vie s'élève à 404,7 millions d'euros, soit une baisse de 9,2% par rapport à 2018 (445,5 millions d'euros).

Le résultat de souscription s'élève à 4,8 millions d'euros, en baisse de -6,8% par rapport à 2018.

Le résultat d'investissement s'établit à 43,6 millions d'euros contre 38,8 millions d'euros en 2018, soit une hausse de 12,5%.



B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

Génération Vie s'appuie sur le système de gouvernance d'Allianz France dont elle fait partie. Elle bénéficie ainsi d'une organisation efficiente et d'une expertise en matière de gestion des risques inhérents à son activité d'assurance Vie.

Les membres de son Conseil d'Administration et de sa Direction Générale répondent aux exigences réglementaires de compétence, d'expertise et d'honorabilité. Cela permet de définir et mettre en œuvre une stratégie de développement en adéquation avec ses activités et le profil de risque souhaité.

Cette section décrit le dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne, organisé en trois lignes de défense, dans le cadre duquel interviennent les quatre Fonctions clés (Gestion des Risques, Vérification de la Conformité, Actuarielle et Audit Interne) requises par la réglementation Solvabilité II. Ce dispositif met en œuvre la stratégie d'Allianz France pour assurer la gestion efficiente des risques au sein de Génération Vie.

Au titre de l'exercice 2019, aucun changement important n'est survenu dans le système de gestion des risques.

Modèle Interne

Génération Vie évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et son risque opérationnel conformément au Modèle Interne d'Allianz; celle-ci lui permettant de capturer et de modéliser correctement l'ensemble de ses risques.

C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de Génération Vie s'intègre dans un dispositif cohérent des limites, des contrôles et de la maîtrise de l'appétence de ses risques, en adéquation avec son activité et sa stratégie de développement.

Le principal risque auquel est exposée Génération Vie est le risque de marché, qui représente 64% du *Risk Capital* avant

diversification en 2019, généré directement par son activité d'assurance Vie en Epargne Individuelle.

Au 31 décembre 2019, le SCR de Génération Vie est de 91 021 milliers d'euros (vs 67 216 milliers d'euros en 2018)

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Les catégories d'actifs et de passifs qui composent le bilan Solvabilité II ont été valorisées conformément aux exigences réglementaires, c'est-à-dire principalement à leur valeur de marché.

Comparés au bilan en normes françaises, les écarts de valorisation les plus importants concernent :

- les placements, enregistrés en valeur de marché au bilan Solvabilité II et à leur coût historique dans les comptes sociaux ;
- les provisions techniques, enregistrées à leur valeur économique prospective au bilan Solvabilité II contre une vision prudente et rétrospective dans les comptes sociaux.

Bilan Prudentiel (en milliers €)	31/12/2019
Actifs	4 947 807
Actifs incorporels	-
Actifs financiers	1 097 525
Prêts	142 889
Actifs en représentation des UC	3 665 285
Autres actifs	42 108
Passifs	4 805 628
Provisions techniques brutes	4 748 361
<i>Meilleure estimation</i>	4 702 959
<i>Marge de risque</i>	45 402
Autres passifs	57 267
Excédent d'actif sur passif	142 179

E. GESTION DU CAPITAL

La Politique de Gestion du Capital de Génération Vie s'inscrit dans celle définie par le Groupe Allianz. Elle permet d'asseoir sa solidité financière, base essentielle de la viabilité de son activité sur le long terme, en assurant notamment la disponibilité d'éléments de fonds propres suffisants et de qualité, éligibles à l'absorption des pertes en cas de survenance d'un événement exceptionnel.

Au 31 décembre 2019, Génération Vie affiche des fonds propres de qualité, exclusivement composés de fonds propres de base de niveau 1 non-restreints.

Au cours de l'exercice 2019, Génération Vie a respecté en permanence les exigences réglementaires en matière de couverture de son besoin global de solvabilité et choisi un profil de risque en adéquation avec les hypothèses sous-jacentes de la Formule Standard ; ceci lui a permis de poursuivre son activité dans le respect de la confiance accordée par ses clients.

Le ratio SCR au 31 décembre 2019 est de 156% contre 174% au 31 décembre 2018.

En milliers d'euros	2019	2018	Variation
Fonds propres éligibles (1)	142 179	116 961	25 218
SCR (2)	91 021	67 216	23 805
MCR (3)	40 960	30 247	10 712
Ratio de solvabilité SCR = (1)/(2)	156%	174% -	18 ppts.
Ratio de solvabilité MCR = (1)/(3)	347%	387% -	40 ppts.

ACTIVITE ET RESULTATS

A

A.1. Activité

A.1.1. Renseignements généraux

Génération Vie est une société anonyme de droit français régie par le Code des Assurances. Elle est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance. L'ACPR est situé au 4 place de Budapest – 75436 Paris.

Le Commissaire aux comptes titulaire de Génération Vie est *PricewaterhouseCoopers Audit* situé 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, nommé le 25 juin 2018, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, KPMG SA, démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, le capital de Génération Vie est entièrement libéré. Il s'élève à 42 497 671,12 euros et se compose de 3 445 576 actions. La répartition du capital et des droits de vote est décrite dans le tableau suivant:

Actionnaires	2019			2018		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Allianz France 1 cours Michelet – CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex	822 423	23,87%	23,87%	822 423	23,87%	23,87%
ODDO BHF SCA 12 Boulevard de la Madeleine, 75009 Paris.	1 636 645	47,50%	47,50%	1 636 645	47,50%	47,50%
Allianz Vie 1 cours Michelet – CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex	986 504	28,63%	28,63%	986 504	28,63%	28,63%
Allianz Iard 1 cours Michelet – CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex	1	0,00%	0,00%	1	0,00%	0,00%
Personnes physiques	3	0,00%	0,00%	3	0,00%	0,00%
Total	3 445 576	100,00%	100,00%	3 445 576	100,00%	100,00%

Tableau 1 - Répartition du capital au 31 décembre 2019

Génération Vie est une entité détenue de façon ultime par le Groupe Allianz, dont la maison mère Allianz SE est une société européenne de droit allemand et dont le siège social est situé à Königinstrasse 28, D-80802 Munich en Allemagne. La maison mère est placée sous le contrôle de la BaFin.

Génération Vie y est consolidée par intégration globale.

Génération Vie est détenue de façon ultime par le Groupe Allianz comme illustré par l'organigramme simplifié suivant :

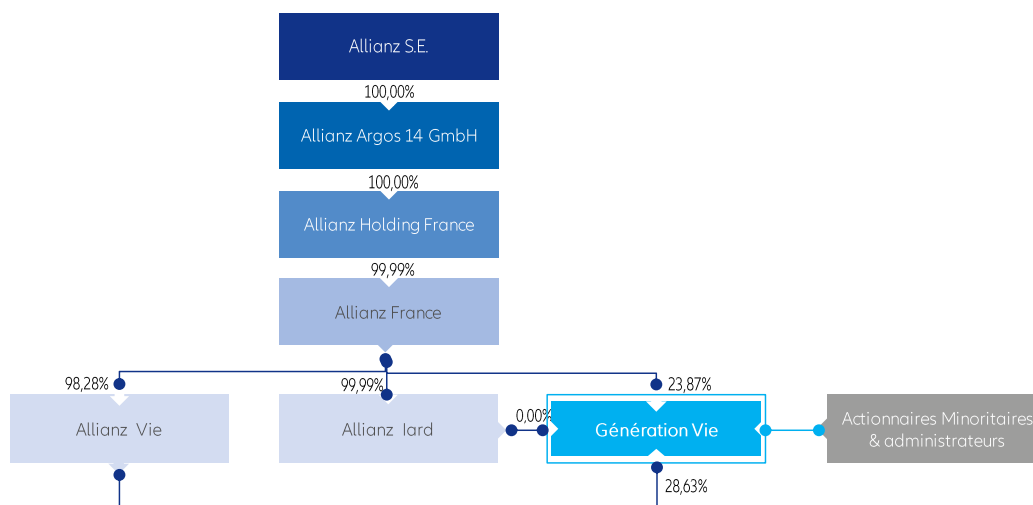


Figure 1 - Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2019

A titre principal, Génération Vie exerce les opérations d'assurance Vie dans les branches suivantes : (i) Vie-Décès ; (ii) Assurances liées à des fonds d'investissements ; et, (iii) Capitalisation. Elle exerce son activité en France et dans la Principauté de Monaco.

Génération Vie n'a pas de filiale ni de participation et ne contrôle pas de société.

A.2. Résultats de souscription

A.2.1. Activité de souscription

En milliers d'Euros	2019	2018	Variation
Assurance avec Participation aux bénéfices et en Unités de Compte	404 669	445 477	(40 808)
Chiffre d'affaires*	404 669	445 477	(40 808)

*Données en normes françaises

Tableau 2 - Chiffre d'affaires brut de réassurance en normes françaises

Le chiffre d'affaires brut de réassurance de Génération Vie s'établit à 404 669 milliers d'euros au 31 décembre 2019 ; en baisse de - 9,2% par rapport à l'année précédente. Le taux d'Unités de Compte dans cette production se situe à 64%, un taux bien plus élevé que le marché et en phase avec la politique de développement de la société.

A.2.2. Résultat de souscription

<i>En milliers d'Euros</i>	2019	2018	Variation
Assurance avec Participation aux bénéfices	3 308	3 535	(227)
Assurance en Unites de Compte	1 566	1 240	326
Autres*	(38)	414	(452)
Résultat de souscription	4 836	5 190	(354)

Données en normes françaises

* Correspond aux autres frais.

Tableau 3 - Résultat de souscription en normes françaises

Le résultat de souscription s'établit à 4 836 milliers d'euros en baisse de 354 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2018. Cette baisse est imputable à une hausse des frais généraux.

A.3. Résultat des investissements

A.3.1. Le résultat financier et ses composantes

a) Répartition du portefeuille des placements financiers

Génération Vie investit une part importante de ses actifs dans des produits stables et de long terme, principalement des produits de taux (obligations d'Etats et du secteur privé). La répartition des investissements hors actifs en couverture des engagements en unités de compte en 2019 et 2018 est représentée ci-dessous :

<i>En milliers d'Euros</i>	2019		2018		Variation	
	Juste valeur	% Valeur au bilan	Juste valeur	% Valeur au bilan	Juste valeur	% Variation
Obligations	934 259	73%	830 449	74%	103 811	13%
Obligations d'Etat	443 227		366 259		76 967	
Obligations secteur privé	491 033		464 189		26 843	
Actions	20 397	2%	20 147	2%	250	1%
Autres Placements*	142 869	11%	121 583	11%	21 286	-
Prêts et prêts hypothécaires	142 889	11%	70 607	6%	72 282	102%
Trésorerie et équivalent de trésorerie	35 578	3%	83 547	7%	47 970	-57%
Total	1 275 992	100%	1 126 333	100%	149 658	

*Comprend essentiellement des investissements dans des fonds d'investissement

Tableau 4 - Répartition du portefeuille d'investissement en juste valeur Solvabilité II

La valeur du portefeuille d'investissements a augmenté sur l'exercice de 1 126 millions fin 2018 à 1 276 millions fin 2019, dans un contexte financier marqué par une très forte baisse des taux d'intérêts.

b) Le résultat d'investissement

L'évolution du résultat d'investissement et de ses composantes est principalement liée aux mouvements induits par la répartition des investissements et l'impact de l'évolution des marchés financiers.

	Instruments de taux			Actions et participations			Autres			Total		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
<i>En milliers d'Euros</i>												
Revenus courants	23 247	20 740	2 507	1 295	1 644	- 349	23 055	20 338	2 717	47 597	42 723	4 875
Plus ou moins values réalisées	5	- 1 576	1 581	1 855	3 174	- 1 319	-	-	-	1 860	1 597	263
Dotation/Reprise de provision pour dépréciation durable	-	-	- -	345	792	- 1 137	-	-	- -	345	792	- 1 137
Effets de change, option de mise en valeur, produits de couverture										- 2	201	- 202
Frais des placements										- 5 513	- 6 553	1 040
Résultats des investissements	23 252	19 164	4 088	2 805	5 610	- 2 805	23 055	20 338	2 717	43 598	38 760	4 838

Tableau 5 - Résultat d'investissement en normes françaises

Le résultat d'investissement s'élève à 43 598 milliers d'euros en 2019, soit une hausse de 12,5% par rapport à 2018, tirée notamment par les revenus des placements en unités de compte. Les revenus issus des portefeuilles euros sont en légères hausse de 4%.

c) Les dépenses

En 2019, les dépenses relatives aux frais de placement s'élèvent à 5,5 millions d'euros contre 6,6 millions d'euros en 2018. La baisse est essentiellement due à une baisse des frais de droit de garde.

A.3.2. Les pertes et profits comptabilisés directement en fonds propres

Dans les états financiers en Solvabilité II, aucun élément n'est comptabilisé directement en fonds propres sans impacter le résultat.

A.3.3. Informations relatives aux investissements de titrisation

Au 31 décembre 2019, les placements Génération Vie n'incluent pas d'investissement de titrisation.

A.4. Résultat des autres activités

Génération Vie n'exerce pas d'activité, autres que la souscription de contrats d'assurance Vie et la gestion de ses placements.

A.5. Autres informations

Toutes les informations importantes concernant l'activité de Génération Vie ont été reportées plus haut.

SYSTEME DE GOUVERNANCE

B

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Modalités générales de gouvernance

Génération Vie accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une gouvernance robuste et efficiente pour maîtriser ses risques dans les activités où elle opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture de risques et la promotion de la performance et de l'innovation. Génération Vie est dotée d'une Direction Générale et d'un Conseil d'Administration. Pour les fonctions opérationnelles, Génération Vie s'appuie sur différents comités d'Allianz France et des comités dédiés, assurant ainsi le bon fonctionnement de son organisation.

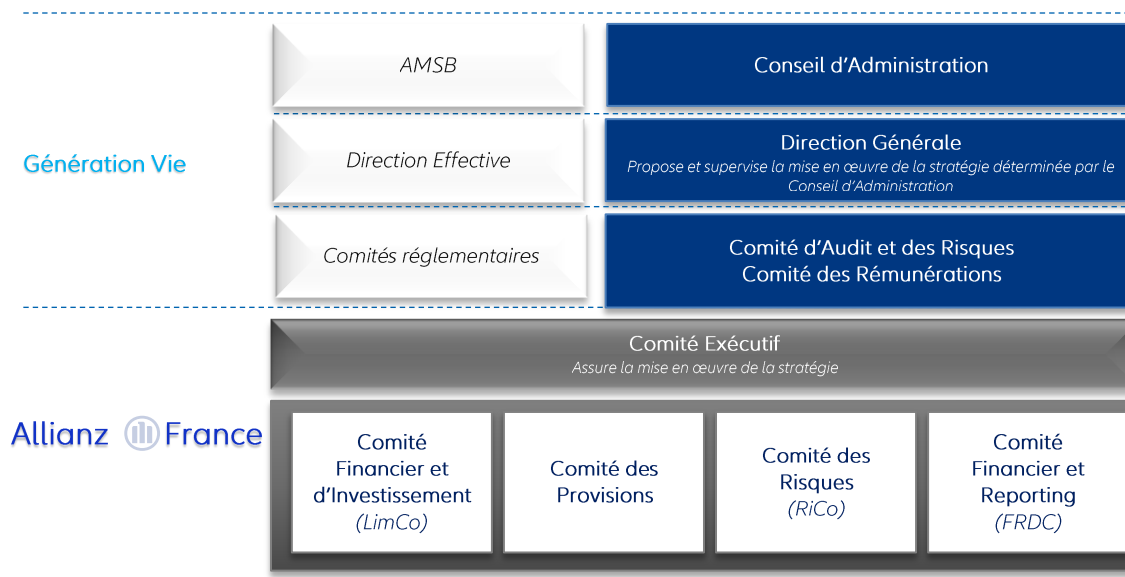


Figure 2 - Présentation de la gouvernance et de la structure des comités

a) Le Conseil d'Administration

La présidence du Conseil d'Administration est assurée par M. Sylvain Coriat. Le Conseil d'Administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires. Il détermine les orientations stratégiques de l'activité de Génération Vie et veille à leur mise en œuvre. Parmi les missions du conseil :

- approuver les orientations stratégiques de l'activité et les budgets y afférents ;
- assurer la bonne gestion des risques et surveiller l'intégrité financière ;
- faire un rapport aux actionnaires sur l'entreprise et ses performances.

Les principes régissant le fonctionnement du Conseil d'Administration sont formalisés dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration qui décrit notamment ses pouvoirs ainsi que ses missions et obligations. Il se réunit aussi souvent que nécessaire. Les membres du Conseil d'Administration sont en principe nommés pour une durée de trois (3) ans. Le Conseil d'Administration de Génération Vie est composé de onze (11) administrateurs :

Nom et Nationalité	Fonction au sein du Conseil d'Administration
M. Sylvain Coriat Nationalité française	Président du Conseil d'Administration
M. Philippe Oddo Nationalité française	Administrateur et Vice-Président
M. Grégoire Charbit Nationalité française	Administrateur
Allianz Vie, représentée par M. Etienne Pelcé Nationalité française	Administrateur
M. Bertrand Sance Nationalité française	Administrateur

Nom et Nationalité	Fonction au sein du Conseil d'Administration
M. François Levé Nationalité française	Administrateur
M ^{me} Anne-Sophie Grouchka Nationalité française	Administratrice
M ^{me} Clarisse Kopff Nationalité française	Administratrice
M. Christophe Tadié Nationalité française	Administrateur
M. Edouard Jozan Nationalité française	Administrateur
M ^{me} Françoise Heckmann Nationalité française	Administratrice

Tableau 6 - La composition du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions des articles L.823-19 et L.823-20 du Code du commerce et de l'article L.511-46 du Code monétaire et financier, le Conseil d'Administration d'Allianz France du 16 septembre 2009 a instauré un Comité d'Audit et des Risques. En application de l'article L.322-3 du Code des assurances, ce Comité d'Audit et des Risques inclut également dans son périmètre de compétences les sociétés d'assurances d'Allianz France dont fait partie Génération Vie. Elle est, par conséquent, dispensée de mettre en place un tel comité.

Le Comité d'Audit et des Risques

Au 31 décembre 2019, le Comité d'Audit et des Risques d'Allianz France qui englobe dans sa revue Génération Vie se compose de trois (3) membres dont un (1) administrateur indépendant :

Nom	Fonction
Mme Marita Kraemer	Administratrice indépendante et Présidente du Comité d'Audit et des Risques
M. Jean-Jacques Cette	Administrateur représentant les salariés
M. Thomas Loesler	Administrateur

Tableau 7 - La composition du Comité d'Audit et des Risques

Assistent notamment aux sessions de travail de ce Comité d'Audit et des Risques, la Directrice de l'Unité Finance et le Directeur de l'Unité Ressources et Performance Opérationnelle. Le Comité d'Audit et des Risques est notamment en charge :

- d'assurer le suivi :
 - du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
 - de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le cas échéant de l'Audit Interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, dans le respect de l'indépendance de la fonction d'Audit Interne ;
 - du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
 - de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques ;
 - des engagements hors bilan, en effectuant une revue annuelle de ces derniers et en réalisant semestriellement un point sur la consommation du plafond autorisé pour les sociétés du périmètre de compétence du Comité d'Audit et des Risques et ayant accordé une autorisation annuelle ;
- de s'assurer du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance qui s'imposent à eux ; d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement. Cette recommandation est adressée au Conseil d'Administration, élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) N° 537/2014 ;
- d'approuver les services fournis par les commissaires aux comptes, autres que la certification des comptes ;

- de rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il appartient au Comité d'Audit et des Risques d'informer sans délai le Conseil d'Administration de toute difficulté rencontrée.
- Pour réaliser ses missions, le Comité s'appuie sur les travaux réalisés par les différents comités mis en place au sein d'Allianz France en leur demandant régulièrement des informations et en questionnant ces informations si nécessaire.

Le Comité des Rémunérations

Au 31 décembre 2019, le Comité des Rémunérations se compose de cinq (5) membres :

Nom	Fonction
M. Jacques Richier	Président Directeur Général d'Allianz France et Président du Comité des Rémunérations
Mme Clarisse Kopff	Directrice Unité Finance
Mme Elizabeth Sfez	Directrice des Ressources Humaines
M. Fabien Wathlé	Directeur Unité Ressources et Performance Opérationnelle
M. Thomas Loesler	Responsable <i>Business Division Western & Southern Europe Allianz SE</i>

Tableau 8 - Membres du Comité des Rémunérations

Son rôle est d'assister le Conseil d'Administration de Génération Vie, à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne tous les grands projets de rémunération et avantages sociaux, en particulier des hauts dirigeants et de veiller à ce que toutes les questions de rémunération soient alignées avec la Politique de Rémunération globale du Groupe Allianz.

b) La Direction Générale

La Directrice Générale de Génération Vie, Mme Marion Dewagenaere, représente la société dans ses rapports avec les tiers et est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Ces pouvoirs sont exercés dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil d'Administration et à l'Assemblée des Actionnaires. En application de l'article L.225-35 du Code de commerce la Directrice Générale ne peut consentir aucun aval, caution ou garantie sans l'autorisation expresse du Conseil d'Administration. Elle est assistée d'un Directeur Général Délégué, M. Alexandre Osorio de Abreu, qui dispose des mêmes pouvoirs.

En conséquence, la direction effective de Génération Vie est assurée par la Directrice Générale, Mme Marion Dewagenaere et le Directeur Général Délégué, M. Alexandre Osorio de Abreu.

c) Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif émet des recommandations sur la mise en œuvre de la stratégie de Génération Vie. Les membres du Comité Exécutif se réunissent chaque trimestre pour procéder à une revue de la progression de la mise en œuvre de la stratégie. Ces réunions sont présidées par le Président-Directeur général d'Allianz France, M. Jacques Richier.

La composition du comité exécutif au 31 décembre 2019 est :

Nom	Fonction principale
M. Jacques Richier	Président – Directeur Général d'Allianz France
Mme Clarisse Kopff	Directrice Unité Finance
M. Fabien Wathlé	Directeur Unité Ressources et Performance Opérationnelle

Nom	Fonction principale
Mme Anne-Sophie Grouchka	Directrice Unité Service Client
M. Pascal Théb�	Directeur Unit� Data, Client et Communication
M. Matthias Seewald	Directeur Unit� Investissements
M. Franck Le Vallois	Directeur Unit� Distribution
M. Fran�ois Nedey	Directeur Unit� Technique et Produits – Assurance Biens et Responsabilit�s
M. Sylvain Coriat	Directeur Unit� Technique et Produits – Assurances de Personnes

Tableau 9 - La composition du Comit  Ex cutif

Le Comit  Ex cutif n'a pas un pouvoir d cisionnel formel. Il s'agit d'un organe consultatif contribuant   assister la Direction G n rale de G n ration Vie dans l' laboration de sa strat gie et de ses projets strat giques. Par ailleurs, il contribue   assister   l' tude et   la prise de d cisions relatives   des sujets op rationnels cl s ou des initiatives strat giques.

Pour r aliser ces missions, les membres du Comit  Ex cutif s'appuient sur les travaux r alis s par les diff rents comit s mis en place au sein d'Allianz France notamment le Comit  Financier et Reporting (FRDC), le Comit  des Risques (RiCo), le Comit  des Provisions (Vie et Non-Vie) et le Comit  des Investissements (LimCo).

Les comit s du Comit  Ex cutif

Le **Comit  Financier et Reporting (FRDC)** assiste le Pr sident Directeur G n ral et la Directrice Financiere d'Allianz France pour qu'ils puissent garantir l'exactitude, la compl tude, la justesse et le respect des d lais pour la communication financi re trimestrielle du Groupe sur le p rim tre d'Allianz France dont G n ration Vie fait partie.

Le **Comit  des Risques (RiCo)** intervient sur l'ensemble des risques techniques financiers et op rationnels. Les objectifs de ce comit  sont :

- de d finir la politique de gestion des risques (dispositif et gouvernance) ;
- de d finir la strat gie et l'app tence aux risques et les limites associ es visant   contr ler le niveau de risque, d clin es par type de risques (ou autres indicateurs  quivalents) sur diff rents p rim tres ;
- d'orienter les choix strat giques majeurs, tels que la politique d'investissements, de r assurance, de gestion des risques catastrophiques et de souscription ;
- de superviser et de contr ler le dispositif de gestion des risques (et sa conformit  aux diff rentes politiques, minimum standards et guidelines) ;
- de proposer des syst mes de limites de risques et contr ler leur application ;
- d'identifier les risques  lev s ou des profils de rentabilit  insuffisants des produits ou lignes d'activit s ;
- de proposer des solutions financi res adapt es pour assurer un bon  quilibre entre les besoins et les ressources afin de garantir la solvabilit   conomique et r glementaire des compagnies d'assurances ;
- de proposer des plans d'actions pour att nuer et rem dier aux risques les plus importants, notamment ceux figurant dans le *Top Risk Assessment* – TRA et de s'assurer de leur bonne ex cution ;
- de r aliser le *Risk Capital* par lignes de m tier, par segment d'activit  et par type de risque ;
- de s'assurer du niveau de solvabilit  et d'exc dent de capital disponible selon les normes Solvabilit  2 en vigueur ;
- de calculer l'impact des stress tests sur la solvabilit  ;
- de r aliser un suivi direct de l'ORSA ;
- de valider les strat gies d'investissements (ALM) et la politique de participation aux b n fices pour les compagnies d'assurances Vie ;
- de pr senter l' volution quantitative des risques dans le temps et par ligne de m tier pour  clairer le *Management* ;
- de travailler sur des  volutions, des d veloppements et valider les changements  ventuels du Mod le Interne.

Le Comit  tient ses pr rogatives du Comit  Ex cutif, auquel il rapporte directement, et auquel il soumet des recommandations pour approbation.

Le Comit  des Risques reporte au Comit  d'Audit et des Risques   travers le Directeur des Risques qui remonte les indicateurs portant sur les risques les plus importants.

Le Comité des Risques s'appuie à son tour sur divers comités spécialisés tels que mentionnés au point e) auxquels il a délégué des missions spécifiques.

Le **Comité des Provisions Vie (Life Reserve Committee)** a pour objectif d'assister le directeur financier et les dirigeants effectifs Génération Vie pour qu'ils puissent : (i) garantir l'exactitude, la complétude, la justesse et le respect des méthodes pour le calcul des provisions ; (ii) donner un aperçu de la qualité des données et des incidents rencontrés lors du processus de clôture ; et, (iii) effectuer des analyses techniques justifiant les évolutions des provisions et du résultat.

Le **Comité des Investissements (LimCo)** joue un rôle important au niveau de : (i) la supervision des problématiques d'allocation stratégique d'actifs ; (ii) le respect des limites de risque déplacement ; et, (iii) le respect de la politique d'investissement au niveau des performances boursières, des stratégies de couverture ou la politique de financement des sociétés notamment celle servant de support aux investissements. Il décide notamment des mandats donnés aux sociétés de gestion, des investissements stratégiques, du recours au financement et de certaines transactions individuelles nécessitant autorisation.

d) Comité de Gouvernance et de Contrôle Interne

Ce comité est un organe consultatif contribuant notamment à assister le Conseil d'Administration de la société dans sa revue régulière du système de gouvernance.

Parmi les missions du comité :

- améliorer et soutenir l'efficacité opérationnelle et organisationnelle des systèmes de gouvernance et de contrôle interne ;
- examiner au moins une fois par an le système de gouvernance et donc à cet effet :
 - d'évaluer la pertinence du système (test d'adéquation) ;
 - d'évaluer l'efficacité du système de gouvernance ; et,
 - d'émettre un rapport aux conseils d'administration ;
- accompagner les conseils d'administration des sociétés du périmètre au regard de leur responsabilité en matière de gouvernance réglementaire et d'impératifs organisationnels et de contrôle ;
- mettre en place un échange structuré et institutionnalisé sur les thèmes de gouvernance et de contrôles transversaux des activités aux fins de permettre une approche cohérente (processus, méthodologies, évaluations, matérialité, etc.) ;
- échanger sur les points d'attention identifiés par chacun des titulaires de Fonctions clés, et renforcer les interactions et la collaboration entre eux en matière de gouvernance et de contrôle, ce qui inclut la mise en place d'un examen coordonné du système de gouvernance ;
- améliorer et promouvoir la culture de gouvernance Solvabilité II et la culture des risques au sein des sociétés du périmètre.

Les membres du Comité se réunissent régulièrement. Ces réunions sont présidées par la Secrétaire Générale d'Allianz France.

La composition du Comité au 31 décembre 2019 est la suivante :

Nom	Fonction principale
Mme Véronique Bied-Charreton	Secrétaire Générale – Présidente du comité
M. Jacques Kerforne	Fonction clé Conformité
Mme Tatiana Zeller	Fonction clé Audit Interne
M. Rémi Saucié	Fonction clé Gestion des Risques
Mme Stéphanie Pelletier	Fonction clé Actuarielle
Mme Angélique Sellier-Levillain	Fonction clé Juridique
M. Jean-Denis Malpelet	Directeur Résilience et Protection
M. Marlène HerVier	Directrice Contrôle Permanent

Tableau 10 - La composition du Comité de Gouvernance et de Contrôle Interne

e) Les autres comités

Le **Comité des Risques Produits (RiCo Produits)** qui a pour objet de procéder à l'identification, l'analyse et la quantification des risques de toute nature (conformité, rentabilité, juridique, fiscal, opérationnel, réputation, ...) des nouveaux/ évolutions de produits d'assurances en Vie, IARD, Santé et prévoyance.

Le **Comité des Risques Investissements (RiCo Investissements)** qui a pour objet de procéder à la revue de l'ensemble des risques (financiers, juridiques, fiscal, réputation, opérationnels, ...) des nouveaux instruments financiers et placements.

Le **Comité des Risques Réassurance (RiCo Réassurance)** qui a pour objet de procéder à la revue du plan de réassurance pour l'année à venir.

Le **Comité de Maîtrise des Risques Opérationnels (CMRO - Allianz France ORM Committee)** qui a pour objet de procéder à l'organisation et au suivi des risques opérationnels dans le cadre de l'approche IRCS.

Le **Comité des Risques des Prestations Externalisées (l'O-Rico)** dont le rôle a pour objet de contribuer à la maîtrise des risques opérationnels sur les prestations externalisées, y compris les activités déléguées.

Le **Comité de Pilotage Solvabilité II** qui a pour objet de procéder à la supervision de la mise en œuvre et de la gouvernance de la Directive Solvabilité 2 pour les piliers I et II.

Le **Model Approval Committee** qui a pour objet de procéder à l'organisation et à la validation pour les composants du modèle interne des changements (*Model Change*), ou des évolutions (*Model Update – Future Action Management – Jugements d'Experts*).

Le **Comité CPIC** intervient pour le portefeuille des projets au niveau d'Allianz France - *Top Programs*, Grands Projets, *Others*, *Must Do* et *Récurrents*. Il a pour objet : (i) de piloter l'exécution du Plan Stratégique ; (ii) de fixer la politique des investissements pluriannuels Allianz France en cohérence avec la stratégie et les grandes priorités ; (iii) d'allouer les ressources nécessaires (IT, ERH - Etudes Recherches et Honoraires) aux Unités par catégorie d'investissement ; et, (iv) de contrôler l'exécution de la politique d'investissement et les résultats produits.

Le **Comité Fonds Propres** a pour objet : (i) de présenter le montant réel des fonds propres disponibles ; (ii) d'expliquer la variation des fonds propres comptables pour répondre aux besoins réglementaires ; et, (iii) de récapituler les incidents de clôture impactant la qualité des comptes.

Les Comités dédiés à Génération Vie :

Un **Comité ORSA** dédié à Génération Vie se tient deux (2) fois par an. Le Comité est présidé par le Directeur des Risques d'Allianz France. Il est composé de quatre (4) membres ayant un rôle clé dans le processus ORSA d'Allianz France, de Génération Vie ou dans la conduite de l'activité de Génération Vie et d'un représentant de *Group Risk* (Direction exerçant la Fonction de Gestion des Risques du Groupe Allianz).

Un **Comité de Gouvernance** se tient une (1) fois par mois. Il a pour objectif de couvrir les sujets d'administration de Génération Vie, notamment autour des fonctions centrales (Finance, Risque, Contrôle et Conformité, Juridique). Il est composé de quatre (4) membres, deux représentants du Groupe Allianz et deux (2) représentants du Groupe Oddo.

Un **Comité de Direction** composé de seize (16) membres, six (6) représentants du Groupe Allianz et dix (10) du Groupe Oddo, se réunit une (1) fois par mois. Il a pour objectif la revue des aspects commerciaux et des projets & *process* (liés aux produits) de Génération Vie.

Un **Comité des Placements** se réunit une (1) fois tous les quatre (4) mois. Il a pour objectif la revue de la gestion du portefeuille général et des cantons de Génération Vie. Il est composé de treize (13) membres, sept (7) représentants du Groupe Allianz et six (6) du Groupe Oddo.

Un **Comité Opérationnel** se réunit deux (2) fois par trimestre. Il a pour objectif le suivi de la gestion des contrats déléguée par Génération Vie à Oddo. Il est composé de treize (13) membres, sept (7) représentants du Groupe Allianz et six (6) du Groupe Oddo.

Un **Comité des Risques Allianz France** se réunit quatre (4) fois par an. Dans ce comité, des échanges sur la situation spécifique de Génération Vie peuvent avoir lieu en fonction de leur matérialité.

f) Les Fonctions clés

Les responsables de Fonctions clés de la société Génération Vie ont été désignés au sein du Groupe Allianz France au sens de l'article L.356-1 du code des assurances. L'exécution des missions relevant des Fonctions clés est réalisée au sein du même Groupe dans le cadre de la Convention de Groupement de Moyens dont l'objet est la mise en commun par ses membres de tous moyens destinés à la fourniture de services et à la réalisation de missions.

Les quatre Fonctions clés sont :

- **la Fonction de Gestion des Risques** : qui est notamment en charge du Modèle Interne, de sa mise en œuvre, des *Use-tests* ainsi que du suivi documentaire, du partage de la documentation avec le Groupe Allianz et de toute modification

qui lui est apportée ainsi que de l'analyse de la performance de ce modèle. La Fonction de Gestion des Risques remplit un rôle de soutien et de supervision dans le cadre du système de contrôle interne de Génération Vie ;

- **la Fonction de Vérification de la Conformité** : qui est notamment en charge de fournir des conseils aux dirigeants sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes aux activités d'assurance et de réassurance et à leur exercice ;
- **la Fonction Audit Interne** : qui est notamment en charge de donner une assurance sur le degré de maîtrise des opérations ainsi que d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ; et
- **la Fonction Actuarielle** : qui est notamment en charge de la coordination du calcul des provisions techniques à des fins comptables et prudentielles.

Chacune des personnes amenées à exercer ces Fonctions clés, de la même façon que les dirigeants effectifs et les membres du Conseil d'Administration, se conforme à une revue de leur honorabilité et de leur compétence sur la base d'une procédure interne. Leur désignation fait l'objet d'une notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les responsables de Fonctions clés disposent d'un accès direct au Conseil d'Administration de Génération Vie, qui les entend au moins une fois par an, et chaque fois qu'il l'estime nécessaire.

Génération Vie a désigné, outre les quatre Fonctions clés réglementaires, deux (2) Fonctions clés additionnelles que sont les fonctions « Juridique » et « Comptabilité ».

g) Changements importants intervenus au cours de 2019

La Direction Générale :

Le 23 septembre 2019, le Conseil d'Administration a désigné Mme Marion Dewagenaere en qualité de Directrice Générale en remplacement de M. Etienne Pelcé, démissionnaire.

M. Alexandre Osorio de Albreu a été renouvelé dans ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Ils assurent tous les deux (2) la direction effective de la société.

Le Conseil d'Administration :

Le 23 septembre 2019, le Conseil d'Administration de Génération Vie a pris acte de la désignation de M. Etienne Pelcé en tant que représentant permanent d'Allianz Vie en remplacement de M. Fabien Wathlé.

Les Fonctions clés:

Le 1^{er} mars 2019, M. Guillaume Simon a été désigné en tant que responsable par intérim de la Fonction clé Actuarielle en remplacement de M. Blaise Bourgeois.

A effet du 1^{er} juillet 2019 :

- Mme Tatiana Zeller a été désignée responsable de la Fonction clé Audit Interne, en remplacement de Mme Stéphanie Pelletier.
- Mme Stéphanie Pelletier a été désignée responsable de la Fonction clé Actuarielle, en remplacement de M. Guillaume Simon.
- Mme Angélique Sellier-Levillain a été désignée responsable de la Fonction clé Juridique, en remplacement de Mme Tatiana Zeller.

B.1.2. Pratiques et Politique de rémunération

Une Politique de Rémunération globale a été définie et mise en œuvre au sein de Génération Vie et répond aux obligations issues de la réglementation Solvabilité II en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. Elle a pour objectif d'accompagner la stratégie de l'entreprise et d'aligner ses intérêts à long terme avec ceux des collaborateurs (i) en établissant un lien étroit entre la performance et la rémunération à long terme ; (ii) en évitant les potentiels conflits d'intérêts qui pourraient conduire à une prise de risque inconsidérée en vue d'un gain à court terme ; (iii) en garantissant une offre compétitive et cohérente des rémunérations au regard des pratiques du marché ; et, (vi) en s'assurant de la conformité de ses pratiques vis-à-vis de la réglementation.

La structure de rémunération vise à atteindre un juste équilibre entre les éléments de rémunération suivants :

- **la partie fixe**, qui correspond au salaire de base. Elle prend en considération le contenu du poste, le niveau des responsabilités, l'expérience et les pratiques du marché. Ce volet fixe représente le cas échéant une part suffisamment élevée de la rémunération totale pour éviter que le revenu des salariés dépende excessivement des composantes variables dont ils peuvent bénéficier ;
- **la partie variable**, qui est composée d'une partie en numéraire (bonus annuel) et éventuellement d'une partie différée sous forme d'actions ou équivalent et/ou tout autre instrument. Lorsqu'elle est prévue, elle contribue à l'instauration d'un système de rémunération transparent, durable et approprié. Le volet rémunération variable est destiné à stimuler la

performance sans pour autant encourager des prises de risques incompatibles avec le profil de risque de Génération Vie ou du Groupe, y compris les limites de risque, conformément au Code de Déontologie de Génération Vie.

Le volume et la pondération relative de la partie variable dépendent du niveau de responsabilité et du poste occupé ; autrement dit, plus le poste occupé représente des responsabilités importantes, plus la part en pourcentage de la rémunération variable sera importante par rapport à la rémunération fixe. La rémunération variable annuelle est intégralement soumise à des indicateurs de performance et aucun montant minimum de versement n'est garanti. Les indicateurs de performance collective sont issus des plans financiers, et servent de base à la définition d'objectifs financiers et opérationnels devant refléter la stratégie du Groupe Allianz et de ses entités.

La rémunération variable liée à la performance se fonde sur l'évaluation conjuguée de la performance individuelle et collective. La détermination du montant de la rémunération variable s'appuie sur :

- **la performance individuelle** qui est appréciée en fonction d'objectifs liés à des initiatives stratégiques et est revue chaque année. Elle tient compte des aspects quantitatifs et qualitatifs pertinents, dont le comportement et la qualité du management; les résultats sont évalués dans le cadre d'un processus annuel de gestion des performances. La rémunération variable individuelle notamment des titulaires de Fonctions clés est indépendante de la seule performance quantitative des unités et divisions opérationnelles placées sous leur unique pouvoir de contrôle. Cela n'exclut pas la fixation d'objectifs basés sur les indicateurs de performance Groupe ou de l'entité opérationnelle applicables, dès lors que cela ne va pas à l'encontre de la fonction de contrôle et est conforme avec les obligations légales locales. En effet, les politiques de rémunération s'inscrivent dans le respect des règles de prévention des conflits d'intérêts en vigueur au sein du Groupe ;
- **la performance d'Allianz France dont fait partie Génération Vie** qui est appréciée en fonction de l'évolution des objectifs financiers propres, à Allianz France ou à l'entité économique, mais aussi d'après les indicateurs de performance clés ou la performance de certains instruments à long terme émis par la société, le cas échéant. L'évolution de l'action Allianz SE reflète également la performance du Groupe pour les salariés qui reçoivent une partie de la rémunération variable en cash dont le montant est indexé sur la performance de l'action Allianz SE sur la durée de référence ;
- l'évaluation de chacun de ces deux éléments est établie séparément afin que l'ensemble de la rémunération variable versée reflète la performance de chaque élément de manière indépendante.

Dans une approche qui vise à s'assurer d'une saine gestion des risques dans le temps, le versement d'au moins 20% de la rémunération variable des dirigeants effectifs, des titulaires de Fonctions clés et des preneurs de risques (*risk takers*) est différé dans le temps. La période de report dépendra du programme de rémunération correspondant et est au moins de trois ans. Elle tient compte de la nature de l'entreprise, de ses risques ainsi que des activités des employés concernés.

La rémunération variable peut être aussi soumise à un ajustement afin de refléter l'exposition aux risques actuels et futurs et éviter les prises de risques.

Les dirigeants bénéficient de deux (2) régimes de retraite supplémentaire collectifs et obligatoires (entreprise et branche) à cotisations définies (Article 83 du Code Général des Impôts), dont les cotisations sont fixées à 1% du salaire brut pour le collaborateur (régime entreprise), et 3% du salaire brut pour l'employeur (1% régime de branche et 2% régime entreprise). Le niveau des prestations servies à la retraite n'est pas garanti.

Le régime collectif et obligatoire d'entreprise fait l'objet d'un contrat d'assurance qui garantit, lors du départ en retraite, le versement d'une rente viagère réversible. En cas de décès avant le départ en retraite, l'épargne portée sur le compte de retraite est versée aux bénéficiaires désignés.

La gouvernance en matière de rémunération est claire, transparente et efficace. Elle comprend notamment la supervision de la Politique de Rémunération, l'examen régulier des systèmes de rémunération et des plans de rémunération et avantages sociaux. Ces politiques, ainsi que toutes modifications significatives au sein de la gouvernance de rémunération, sont soumises à l'approbation de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de Génération Vie, qui en supervise également la mise en œuvre.

B.1.3. Transactions importantes conclues au cours de l'exercice 2019

Pour les besoins du rapport, sont considérées comme des transactions importantes celles conclues pendant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur la Société ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle au sens du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014.

En 2019, aucune transaction importante n'a été conclue.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

B.2.1. Les exigences d'aptitudes de connaissance et d'expertise appliquées

Allianz France dont fait partie Génération Vie assure la garantie de la compétence et l'honorabilité des *Seniors managers*¹ et des membres des Fonctions clés². Des procédures d'évaluation de leur compétence et honorabilité sont mises en place, conformément aux normes internes, aussi bien ponctuellement pour les personnes postulant à ces postes que de manière continue pour les personnes occupant ces fonctions. L'honorabilité et la compétence des postulants sont appréciées selon les qualifications, compétences, connaissances et l'expérience nécessaires pour remplir les exigences de chaque fonction :

- **les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif** : doivent collectivement disposer de connaissances et compétences dans divers domaines tant dans la vision stratégique et commerciale, l'analyse financière et actuarielle, que dans l'environnement concurrentiel et réglementaire où évolue Génération Vie. Ces connaissances et compétences sont appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au Conseil d'Administration. Une parfaite diversité des qualifications, connaissances et expériences doit être assurée au sein du Conseil d'Administration et la compétence collective doit être maintenue en permanence, y compris lorsque la composition du Conseil d'Administration connaît des changements.
- **les autres Seniors managers (DG et DGD)** : doivent disposer des qualifications, de l'expérience et des connaissances décrites pour le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif, dans la mesure où elles s'appliquent à la responsabilité qui leur incombe dans leurs fonctions, au regard du degré d'autonomie qui leur est accordé.
- **les membres des Fonctions clés** : doivent disposer de la compétence requise pour leur permettre de s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées dans le cadre de la politique propre à chaque Fonction clé et du droit applicable.

Pour le responsable de la Fonction clé « Actuarielle », sont requises : une connaissance et une pratique des statistiques, mathématiques actuarielles et financières en lien avec la complexité de l'activité et les risques inhérents à l'organisme.

Pour le responsable de la Fonction clé « Audit Interne », des compétences en méthodologie d'Audit Interne, des connaissances générales sur les activités importantes pour l'organisme donnant au responsable la capacité de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts, sont attendues.

Le responsable de la Fonction clé « Gestion des Risques » doit disposer d'une vision globale des risques de l'organisme, qu'ils soient directement liés aux activités d'assurance ou de réassurance, financiers ou opérationnels, ainsi que de leurs interactions et de l'ensemble des mesures prises pour s'en protéger. Il veille à assurer une vision prospective de ces questions.

Enfin, pour le responsable de la Fonction clé « Vérification de la Conformité », une connaissance suffisante de la réglementation et de l'activité de l'organisme, afin d'être à même d'appréhender l'exposition au risque de non-conformité est requise.

B.2.2. Processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité

Allianz France, dont fait partie Génération Vie, a mis en place des procédures lors du recrutement et des contrôles réguliers et ad hoc ainsi qu'une formation appropriée afin de garantir la compétence et l'honorabilité. L'évaluation d'aptitude a lieu en principe :

- **lors du recrutement** : avant la prise de fonction à travers :
 - l'établissement d'une fiche détaillée du poste qui indique clairement les exigences en matière de compétences ;
 - l'examen du Curriculum vitae ;
 - plusieurs entretiens dont l'un avec un professionnel des ressources humaines ;
 - un contrôle possible des antécédents des candidats, comprenant éventuellement la vérification des références, une recherche sur les médias publics, la bonne réputation du candidat, l'absence de faillite préalable (un extrait de son casier judiciaire etc.) et la vérification de ses qualifications ;

¹ Les *Seniors managers* sont définis comme les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, à savoir : (i) Les membres du Conseil d'Administration ou de l'organe exécutif correspondant : le Comité Exécutif, défini comme l'organe collectif, chargé de diriger/piloter l'activité des sociétés et de gérer l'entreprise au quotidien ; et (ii) les Directeurs Généraux (DG), et les Directeurs Généraux Délégués (DGD).

² Membres des Fonctions clés : il s'agit du titulaire de fonctions clé et, parmi les n-1 du titulaire de ladite Fonction clé, des salariés disposant personnellement d'un pouvoir effectif de décision et d'un niveau réel de responsabilité significatif

- **lors des contrôles réguliers** : pendant l'exercice de la fonction à travers une évaluation régulière de la concordance entre, les compétences et l'honorabilité de chaque personne, et les exigences de la fonction. Cela peut passer par les entretiens annuels d'évaluation ou les comités de carrières – CDC- pour les *Seniors managers* et les titulaires de Fonctions clés ; et
- **lors des contrôles ad hoc** : dans certaines situations extraordinaires, pouvant soulever des interrogations sur la compétence ou l'honorabilité d'une personne.

Sur la base des informations recueillies lors du recrutement, de contrôles réguliers ou ad hoc ou d'une vérification préalable réalisée en cas d'externalisation, chaque cas doit être évalué individuellement, en tenant compte des aspects concernant la compétence et l'honorabilité. En cas de manquement à certaines connaissances, compétences ou qualifications, une formation est mise à disposition afin de permettre de satisfaire aux exigences de compétences propres à chaque poste. Une formation professionnelle appropriée est en permanence mise à la disposition (en interne ou dispensée par des prestataires externes) des seniors managers et des membres des Fonctions clés, afin de leur permettre de toujours satisfaire aux exigences de compétence propres à leur poste.

A travers sa politique de compétence et d'honorabilité, Allianz France dont Génération Vie fait partie a défini les principes, les critères et les processus qui garantissent l'adéquation et la régularité des *Seniors managers* et des Fonctions clés.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Système de gestion des risques

Le système de gestion des risques (ou *Risk Management*) est une composante essentielle du processus opérationnel de l'activité de Génération Vie dont les principaux objectifs consistent à :

- véhiculer une culture robuste et efficiente pour maîtriser les risques à travers des principes clairs de gouvernance des risques ;
- mettre en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques à travers la détermination et la formalisation de l'appétence au risque et des limites de tolérance générale au risque ; et,
- contribuer au développement durable de l'activité de Génération Vie à travers la détermination et la formalisation de l'appétence pour le risque.

Ces objectifs se traduisent notamment dans la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques, basé sur les quatre (4) éléments suivants :

- **identification des risques** : un cadre d'identification et de cartographie des risques constitue le socle d'une prise de risques et de décisions de gestion adéquates telles que les approbations de nouveaux produits et les allocations stratégiques d'actifs. Cela implique l'évaluation des risques, la prise en compte de la réglementation et la définition de méthodes d'évaluation ;
- **reporting et suivi des risques** : un cadre complet de *reporting* et de suivi des risques qualitatifs et quantitatifs permet d'évaluer le profil de risque global de l'entité et de déterminer si des actions doivent être prises (baisse des expositions ou revue des limites déléguées) ;
- **risque stratégique et appétence pour le risque** : la stratégie de risque définit l'appétence de Génération Vie pour le risque et encadre les prises de risques ;
- **communication et transparence** : enfin, la transparence et la robustesse des informations sur les risques constituent la base de la communication de cette stratégie en interne et en externe en garantissant un impact positif et durable sur l'évaluation des risques. Cela renforce également la sensibilisation des parties prenantes au risque et à la diffusion de la culture du risque au sein d'Allianz France dont fait partie Génération Vie.

Un tel dispositif vise à identifier et à surveiller de manière proactive tous types de risque en maintenant la gestion de ces risques au niveau opérationnel.

a) Stratégies et objectifs

La stratégie des risques définit l'appétence au risque et pose les bases et les conditions d'un développement durable de l'activité, en mettant en évidence les expositions de risque trop fortes ou à l'inverse, les possibilités de prise de risque supplémentaire. La définition d'appétence pour le risque constitue un des éléments du dispositif de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes.

Génération Vie a fait le choix d'utiliser un Modèle Interne pour évaluer ses risques quantitatifs afin de mieux refléter l'ensemble de ses risques financiers et assurantiels.

b) Structure de gouvernance de la gestion des risques

La Direction des Risques exerce la Fonction de Gestion des Risques, qui porte la responsabilité ultime de gestion des risques. Elle est rattachée à l'Unité Finance d'Allianz France, dont fait partie Génération Vie, qui est sous la responsabilité du Directeur Financier et du Président Directeur Général d'Allianz France. La Direction des Risques est sous la responsabilité du Directeur des Risques - CRO (*Chief Risk Officer*).

Les grands principes de fonctionnement de la Fonction Gestion des Risques d'Allianz France, dont Génération Vie fait partie, et son positionnement en 2ème ligne de défense (cf. Section « B.4 - *Système de contrôle interne* ») sont affirmés dans la politique de risque. La direction des risques est ainsi responsable du contrôle et de la gestion des risques conformément à la politique de risque et émet une opinion sur les décisions d'investissement et de souscription prises par les opérationnels agissant en 1ère ligne de défense.

Pour accomplir ses missions, la Direction des Risques d'Allianz France s'appuie également sur les responsables des départements exerçant des fonctions décentralisées de gestion des risques :

- les responsables du contrôle permanent d'Allianz France, qui supervisent en direct les activités de contrôle de la seconde ligne pour les métiers finance, fonctions centrales, IT, opérations, et via les responsables des directions du contrôle permanent des unités concernées, les métiers de la distribution et des investissements ;
- le responsable de la Direction ALM / AIM Paris (*Allianz Investment Management*) en charge des études ALM ;
- le responsable des stratégies d'allocation d'actifs d'AIM Paris ;
- le responsable de la Direction Finance en charge de la gestion du risque de crédit ; et,
- le responsable de la Direction de la Réassurance.

Afin de suivre et de contrôler les risques, le processus de prise de décision est inscrit dans la structure de gouvernance des risques et s'articule autour :

- du Conseil d'Administration de Génération Vie dans la mise en œuvre de la Politique des risques, de la stratégie des risques, de la validation du Modèle Interne et de ses évolutions le cas échéant. La Direction des Risques apporte au Conseil d'Administration un éclairage sur la gestion des risques à travers plusieurs outils ou processus dont l'ORSA ;
- des comités qui agissent par délégation du Conseil d'Administration de Génération Vie, du Comité Exécutif d'Allianz France ou du Comité des Risques Allianz France.

c) Processus de gestion des risques

La Direction des Risques a mis en place plusieurs outils afin d'identifier, mesurer et contrôler les risques auxquels Génération Vie est exposée. La cartographie des risques de Génération Vie présente notamment les risques de marché, crédit, souscription, opérationnel, réputation, liquidité et stratégiques. La définition des différents risques évalués dans le *Risk Capital* et les résultats des tests de résistance sont présentés dans la Section « C- *Profil de risque* ».

Le processus de gestion des risques se partage en plusieurs grands axes qui permettent d'assurer une évaluation continue de l'ORSA. Les résultats issus de ces processus donnent lieu à des *reportings* internes réguliers et des *reportings* normés à destination des dirigeants effectifs, du Conseil d'Administration et des autorités de contrôle. L'organisation de ces différents processus est décrite ci-dessous :

- **processus quantitatifs** : ensemble des processus qui permettent :
 - une évaluation régulière dans le cadre des clôtures comptables du bilan économique, des fonds propres économiques, du *Risk Capital* pour le Modèle Interne ;
 - une évaluation prospective sur l'horizon du plan à trois ans (*Planning Dialogue*) du bilan économique, des fonds propres économiques, du *Risk Capital* pour le Modèle Interne ;
 - des évaluations ponctuelles relatives à des *stress-tests* réglementaires ou internes ;
 - des évaluations ponctuelles dans le cadre de la revue du Modèle Interne, soit dans un processus annuel de changement de modèle majeur, soit dans un processus régulier de changement de modèle immatériel ou mineur ;
- **processus de pilotage des risques** : évaluations régulières et gestion :
 - du système de limites financières et techniques ;
 - du profil de risques ;
 - des sensibilités aux risques ;
 - d'un ratio de solvabilité optimal découlant des sensibilités prospectives ;
 - de l'émission ou de suivi des nouveaux produits d'assurance commercialisés et de nouveaux investissements ;
- **processus de revues qualitatives** : processus managériaux permettant d'évaluer régulièrement gérer :
 - évaluation, pilotage et suivi des limites sur les risques majeurs (*Top Risk Assessment*) ;
 - évaluation et pilotage des risques qualitatifs (*Qualitative Risk Assessment*) ;
 - cartographie et évaluation des risques opérationnels (IRCS) ;
- **processus de gouvernance** : processus permettant de capter les prérogatives de gouvernance :
 - des trois piliers de la Directive Solvabilité II ;

- des risques opérationnels ;
- des externalisations, y compris des délégations d'assurance ; et,
- plus généralement, participation aux projets relatifs aux évolutions réglementaires.

La gestion des risques participe à la revue du système de gouvernance de Génération Vie. Ce processus, piloté par le Comité de Gouvernance et de Contrôle Interne permet d'assurer au Conseil d'Administration l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gouvernance en place, ainsi que la conformité des politiques adoptées par Génération Vie aux politiques du Groupe Allianz.

d) Organisation du système de gestion des risques

L'évaluation de la solvabilité se fait selon une approche fondée sur les risques. Tous les risques significatifs et quantifiables sont traduits par un niveau de *Risk Capital*, qui doit être comparé au capital disponible de ce segment. Le *Risk Capital* est calculé réglementairement selon le Modèle Interne de Génération Vie et, pour comparaison, selon la Formule Standard. L'évaluation des risques et de la solvabilité prudentielle s'inscrit totalement dans le cadre de la Directive Solvabilité II.

B.3.2. L'évaluation interne des risques et de la solvabilité

En complément du système de gestion des risques présenté plus haut, Génération Vie effectue une évaluation des risques et de la solvabilité à travers son processus interne continu ORSA - *Own Risk and Solvency Assessment*.

Ce processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité s'intègre opérationnellement dans le système de gestion des risques. Il permet d'illustrer la capacité de Génération Vie à identifier, mesurer et gérer ses risques et les éléments de nature à modifier son profil de risque.

a) Description du processus ORSA

L'ORSA assure une vision consolidée et exhaustive des risques présents et à venir de Génération Vie et définit le besoin en capital afférent sur un horizon de projection de trois ans en vision centrale, et dans le cadre de tests de résistance.

Le processus ORSA se matérialise par un rapport annuel à destination de l'AMSB et de l'ACPR qui présente : i) l'évaluation du besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque, des orientations stratégiques et de l'appétence aux risques de Génération Vie ; ii) l'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du ratio de Solvabilité, du minimum capital requis et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ; et, iii) l'évaluation de la déviation du profil de risque de la compagnie par rapport aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR.

b) L'approche ORSA

La Direction des Risques est en charge d'animer et de coordonner le processus ORSA qui vise à une identification globale et coordonnée des risques auxquels Génération Vie est exposée.

Le processus ORSA déployé chez Génération Vie est basé sur les trois (3) axes majeurs suivants :

- l'ORSA est une évaluation prospective de la suffisance des fonds propres économiques en couverture de l'exigence de risques. Cela nécessite de réaliser régulièrement une évaluation exhaustive de tous les risques (quantitatifs et managériaux) inhérents à chaque compagnie afin de déterminer si l'exigence en capital est appropriée pour assurer un niveau suffisant de solvabilité, en permanence sur la durée du plan (à trois ans).
- l'ORSA soutient les décisions métier. Pour cela, le processus ORSA s'appuie non seulement sur l'ensemble du système de gestion des risques afin de discuter et valider la suffisance de l'exigence de capital mais veille également à ce que la gestion des risques et des besoins de capitaux fassent partie intégrante du processus de décision de la compagnie.
- le Conseil d'Administration est un participant actif de l'ORSA et en est son garant. Le *reporting* ORSA régulier permet de soumettre au Conseil d'Administration les résultats ORSA afin qu'ils soient discutés, questionnés puis validés. Le Conseil d'Administration peut alors instruire les mesures de gestion nécessaires pour atténuer les risques qu'il estime au-delà de son appétence. Il délègue aux comités compétents le soin de mettre en œuvre ces mesures et de donner régulièrement des informations sur les progrès réalisés.

Le déploiement du cadre et du processus ORSA a constitué un effort continu tout au long de l'année. Il s'est appuyé sur un calendrier partagé avec les Fonctions clés Solvabilité II et avec la Direction Générale. Il est principalement rythmé par : (i) le processus de clôture trimestrielle encadré par un dispositif de contrôles IRCS (*Integrated Risk & Control System*) ; et, (ii) le processus annuel de planification budgétaire du *Planning Dialogue*.

B.4. Système de contrôle interne

B.4.1. Description du système de contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction Générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, et aux règles internes et orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise. Le dispositif de contrôle interne vise à :

- s'assurer de la continuité de l'activité et de la pérennité de Génération Vie ;
- garantir la réalité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations financières et de gestion ;
- créer un environnement stable de contrôle, reposant sur une culture du risque et du contrôle comprise et partagée par l'ensemble des membres du personnel ;
- conduire les activités de contrôle visant à prévenir les dysfonctionnements, à s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes ;
- exercer sur les risques encourus un contrôle suffisant pour en assurer la maîtrise ; et,
- vérifier l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information et de communication.

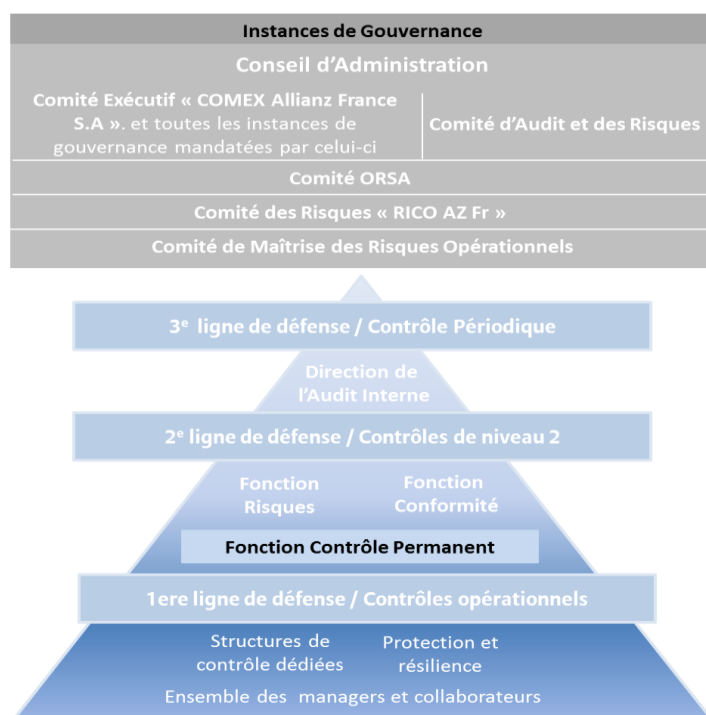


Figure 3 - Présentation du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est organisé selon le modèle des « trois lignes de défense » :

- en « 1^{ère} ligne de défense », le *management* opérationnel est responsable de la prise des risques, prend en charge leur prévention et leur gestion, ainsi que la mise en place des actions correctives éventuelles, et peut également compter depuis 2018 sur la Fonction Protection et Résilience.
- la « 2^{ème} ligne de défense » assurée par :
 - la Fonction de Contrôle Permanent, spécialement chargée de s'assurer que les contrôles de premier niveau existent, qu'ils sont efficaces et bien exécutés. Elle s'assure aussi de structurer et animer le système de contrôle et de maîtrise des risques opérationnels ;
 - les Fonctions de Conformité et des Risques ;
- la « 3^{ème} ligne de défense » est assurée par l'Audit Interne. Elle donne une assurance indépendante par rapport aux première et deuxième lignes. Elle évalue l'efficacité du système de contrôle interne (*Internal Control System – ICS*), comprenant les activités exercées par les première et deuxième lignes.

Le système de contrôle interne se compose d'un cadre général s'appuyant depuis 2016 sur « un référentiel » unique de risques opérationnels ventilés en trois (3) grandes catégories de risques :

- les risques opérationnels propres au *reporting* financier et à la fiabilité de l'information financière ;
- les risques juridiques et de conformité ;

- les autres risques opérationnels, où il est fait référence aux sept (7) classes de risques retenues par la réglementation en vigueur.

Ce cadre général est complété de contrôles de gouvernance, appelés « contrôles au niveau de l'entité » dans la terminologie du Groupe Allianz et intègre également une déclinaison adaptée aux périmètres de Sécurité des Systèmes d'Information, de la Souscription, et des Investissements.

B.4.2. Fonction de la Vérification de la Conformité

La Fonction de Vérification de la Conformité veille au respect des dispositions législatives, réglementaires, administratives et au respect des principes déontologiques spécifiques aux activités d'assurance exercées par Génération Vie. Elle veille également à la prévention du risque de réputation. Ses champs d'action en termes de risques sont principalement :

- la lutte contre la corruption ;
- la lutte contre la fraude interne ;
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- la protection de la clientèle ;
- la protection des données personnelles ;
- les sanctions financières et embargos internationaux ;
- la conformité financière ;
- le respect des obligations issues des lois « *Foreign Account and Tax Compliance Act* » - FATCA, ainsi que *Common Reporting Standard* - FATCA OCDE.

Suite aux évolutions de la *Compliance Policy* d'Allianz SE, la Politique Conformité d'Allianz France et de Génération Vie ont évolué en intégrant l'*anti-trust* (droit de la concurrence) dans les champs d'action de la Conformité à partir de 2020.

D'une façon générale, en application des dispositions de la Directive Solvabilité II en matière de conformité aux lois et règlements, les missions principales sont de définir les politiques, principes et procédures applicables en matière de conformité, de sécurité financière, d'en coordonner la mise en œuvre et d'en contrôler l'application. En tant que partie intégrante du dispositif de contrôle interne, ses missions s'articulent autour de :

- veiller au respect des règles éthiques professionnelles et assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- assurer un rôle d'alerte et de suivi de la bonne prise en compte des évolutions légales et réglementaires en coordination avec la Fonction Juridique ;
- sensibiliser, former et conseiller les opérationnels sur les problématiques de conformité ;
- définir et mettre en œuvre des moyens de contrôle du risque de non-conformité (outils, procédures, formations, etc.) ;
- coordonner les relations de Génération Vie avec les autorités administratives et de supervision sur les sujets de conformité ;
- mettre en œuvre les instruments de pilotage et d'animation de la filière et en rendre compte régulièrement aux instances de gouvernance de Génération Vie.

La Fonction Conformité est une fonction indépendante rattachée à la Direction de la Conformité qui identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité dans l'ensemble des Unités et directions d'Allianz France dont fait partie Génération Vie. La Direction de la Conformité est rattachée au Pôle Réglementaire, Contrôle et Résilience d'Allianz France.

La Direction de la Conformité examine les faits marquants et les principales actions de remédiation menées sur les sujets de conformité, transversaux ou au sein des Unités, ainsi que les thèmes de conformité d'actualité. La Direction de la Conformité contribue au programme d'évaluation des risques majeurs (TRA) et d'auto-évaluation des risques et des contrôles incombant à la Direction des Risques. Elle identifie et évalue annuellement, selon une approche descendante les principaux scénarios de risques de non-conformité. Elle évalue selon une approche ascendante les risques et contrôles de Conformité dans le cadre du *Risk and Control Self Assessment* (RCSA). Enfin, la Fonction Conformité entretient des liens forts avec d'autres fonctions telles que la Fonction Juridique – sur les problématiques relatives à la veille réglementaire ; la Fonction Audit Interne – sur les sujets de contrôle périodique ; et la Fonction Risque - dans le cadre de la collecte des événements de perte opérationnelle et des évaluations de risques.

B.5. Fonction d'Audit Interne

L'Audit Interne de Génération Vie, dans une logique de contrôle périodique, assume le rôle ultime de « dernière ligne de défense » dans le cadre d'un dispositif de contrôle interne à trois (3) niveaux. L'Audit Interne aide ainsi Génération Vie à remplir ses objectifs par une approche systématique et rigoureuse, afin d'évaluer et d'améliorer l'efficacité de la gestion du risque et des processus de contrôle et de gouvernance.

Les principes de la Politique d'Audit de Génération Vie permettent d'assurer l'indépendance et l'objectivité de la Fonction Audit Interne :

- la Fonction Audit Interne dispose d'une position au sein de la structure organisationnelle qui lui garantit l'indépendance nécessaire. Indépendance nécessaire signifie que la Fonction Audit Interne n'est exposée à aucune influence induite, par exemple en matière de rattachement hiérarchique, d'objectifs, de fixation de cibles, de rémunération ou de tout autre moyen. L'Audit Interne doit éviter les conflits d'intérêt, de fait ou apparents. Les auditeurs internes et la Fonction Audit Interne peuvent exprimer des évaluations et des recommandations, le titulaire de la Fonction Audit Interne (le Directeur de l'Audit Interne) rend compte directement au Président Directeur Général d'Allianz France et au Comité d'Audit et des Risques d'Allianz France. Il a un accès direct et régulier au Directeur Général d'Allianz France et au Président du Comité d'Audit ainsi qu'au Conseil d'Administration de Génération Vie. Il existe également un lien fonctionnel avec le Directeur de la Fonction Audit du Groupe Allianz. La Fonction Audit Interne est également soumise à la supervision de *Group Audit* ;
- la Fonction Audit Interne a le droit de communiquer avec n'importe quel employé et de pouvoir accéder à toutes les informations, aux registres ou données nécessaires à l'exercice de ses responsabilités, dans la mesure où la loi le permet. Elle a la responsabilité et le droit de passer en revue les activités, procédures et processus dans tous les domaines du Groupe sans limitation de périmètre. L'Audit Interne jouit du droit illimité d'obtenir des informations, et doit être informé par le *management* concerné des déficiences graves et des changements majeurs qui interviendraient dans le dispositif de contrôle interne. Ces informations doivent être traitées avec discrétion et de façon confidentielle.

Outre les activités d'audit, la Direction Générale de la société peut chercher à prendre conseils auprès de l'Audit Interne. Cependant, l'Audit Interne ne peut pas compromettre son indépendance ni mettre en œuvre des procédures de travail. La conduite de missions de conseil reste donc très limitée en regard des activités cœur de métier d'audit et respecte le cadre de la bonne réalisation du plan d'audit.

Dans le cadre de l'évaluation annuelle du système de gouvernance de Génération Vie, le Directeur de l'Audit Interne doit confirmer, au moins une fois par an, l'indépendance de la Fonction Audit Interne ainsi que le respect des conditions nécessaires au bon exercice de sa fonction.

B.6. Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle est une Fonction clé du système de gouvernance sous Solvabilité II. Elle est en charge de :

- coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies et des hypothèses sous-jacentes utilisées pour le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans ces provisions ;
- superviser et comparer les meilleures estimations aux observations d'expérience ;
- émettre un avis sur la politique de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- informer l'organe d'administration ou de gestion de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ; et,
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

Dans le cadre de ses différentes missions, elle s'inscrit dans une collaboration étroite avec plusieurs fonctions ; elle est présente dans plusieurs comités dont le Comité d'Approbation de la Souscription et du Produit, le Comité de Réassurance, les Comités des risques et elle anime le Comité des Provisions. Son rôle est essentiellement de délivrer un avis au Conseil d'Administration de Génération Vie.

La Fonction Actuarielle est attachée à la Direction Actuarielle qui est elle-même rattachée au Directeur Financier d'Allianz France. Par ce rattachement, la Fonction Actuarielle est indépendante des unités liées à l'activité commerciale et au développement des produits.

B.7. Sous-traitance

Depuis 2016, le recours à la sous-traitance s'inscrit dans le cadre d'une politique d'externalisation en ligne avec la Directive Solvabilité II, qui est mise à jour chaque année. Cette politique est approuvée annuellement par le Conseil d'Administration de Génération Vie. Son principal objectif consiste à définir ce qu'est une externalisation, les principes généraux notamment de catégorisation (fonction ou activité clé, critique ou simple) et la gouvernance du processus d'externalisation. La gouvernance s'appuie sur les Fonctions clés notamment la Conformité, les Risques et l'Audit Interne.

Sont traitées dans ce chapitre les activités confiées à des tiers qui répondent aux conditions suivantes : exécution d'une activité ou d'un service dans le cadre d'un accord, quelle que soit sa forme, conclu entre Génération Vie et un prestataire de services qui serait autrement effectué par Génération Vie elle-même. Les services et missions réalisés au sein du Groupe Allianz France dans le cadre du groupement de moyens mis en place ne rentrent pas dans ce périmètre.

Les principales activités externalisées concernent :

- la gestion d'actifs;
- les prestations informatiques & autres services; et,
- la délégation d'assurance.

Les principales raisons qui conduisent à l'externalisation des activités sont notamment :

- la qualité de service rendu à travers la recherche de compétences techniques (personnes) ou technologiques (informatiques);
- la réduction des coûts: recherche des synergies en particulier avec d'autres filiales afin de réaliser des économies d'échelle (principalement pour la gestion d'actifs et les prestations informatiques).

Génération Vie est particulièrement attentive à la maîtrise des activités sous-traitées et veille à l'intégration des exigences de continuité. Elle procède à un contrôle des compétences des intervenants extérieurs.

B.8. Autres informations

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance n'est à reporter.

PROFIL DE RISQUE

C

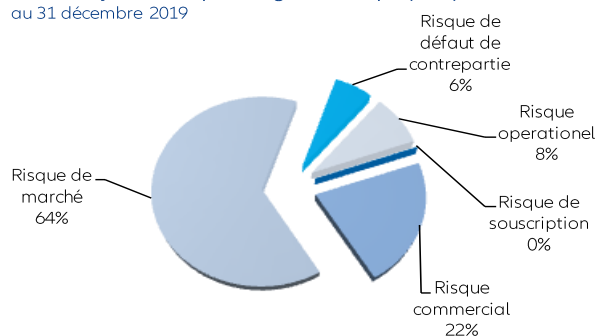
La prise en compte du profil de risque est une composante importante dans la politique de risque de Génération Vie et s'intègre, au sein d'un dispositif cohérent, dans l'ensemble des outils et processus de gestion des risques – cf. chapitre Section « *B.3 - Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de solvabilité* ». Elle permet d'orienter la prise de risques dans le cadre des limites déterminées en regard de l'appétence aux risques dont les principes sont :

- une maîtrise du niveau de risque et de la volatilité de la rentabilité de l'activité ;
- une adéquation des fonds propres afin de satisfaire les exigences réglementaires ;
- une liquidité suffisante s'inscrivant dans sa politique de diversification et d'équilibre entre les actifs et passifs ;
- un niveau de concentration des risques faible à travers la diversification des portefeuilles.

Génération Vie est exposée à deux (2) natures de risques : (i) les risques quantifiables, qui comprennent les risques de marché, de crédit, de souscription et le risque opérationnel ; et (ii) les risques non quantifiables, tels que les risques émergents, de réputation, stratégiques et politiques. L'impact des risques auxquels Génération Vie est exposée dans son activité est mesurable à l'aide du Modèle Interne d'Allianz (« *E.4 – Différences entre la Formule Standard et le Modèle Interne utilisé* »). Le *Risk Capital* correspond au montant de capital minimum dont elle doit disposer pour absorber les pertes potentielles.

Dans cette section, les chiffres pour chaque catégorie de risques reflètent l'effet de diversification au sein de chaque catégorie de risques modélisée (marché, crédit, souscription, risque commercial et risque opérationnel), mais ne comportent pas d'effet de diversification inter catégorie.

Répartition du Risk Capital avant diversification impôt et autres ajustements par catégorie de risque (en %) au 31 décembre 2019



Répartition du Risk Capital avant diversification impôt et autres ajustements par catégorie de risque (en %) au 31 décembre 2018

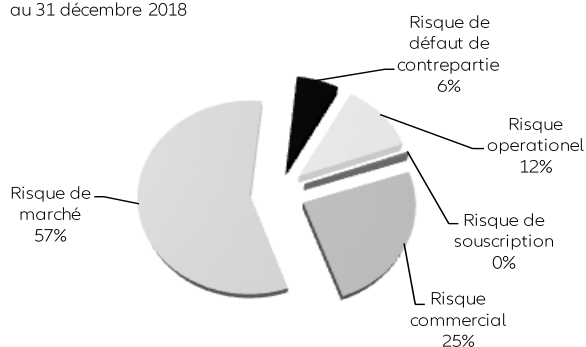


Figure 4 – Répartition du Risk Capital avant diversification, impôt et autres ajustements par catégorie

Génération Vie est essentiellement exposée au risque de marché qui représente 64% du *Risk Capital* non diversifié en 2019 (cf. Section « *E.2 – Capital de solvabilité requis et minimum du capital requis* »).

De nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel Génération Vie évolue. Dans cette section sont présentés les risques susceptibles d'impacter de manière significative l'activité d'assurance. Elle décrit la manière dont les fonctions en charge de la gestion des risques garantissent la maîtrise des risques et leur atténuation. Si les risques présentés ci-dessous sont classés dans l'ordre défini par la réglementation, leur importance est appréciée à travers leur contribution dans le montant de risque capital requis présenté dans la Section « *E.2. Capital de solvabilité requis et minimum du capital requis* ».

C.1. Risque de souscription Vie et Risque commercial

C.1.1. L'exposition au risque de souscription Vie et au risque Commercial

Le risque de souscription couvre un ensemble de risques pris dans le cadre de la distribution de ses contrats d'assurance. Génération Vie est exposée aux risques suivants :

- risque de souscription Vie qui comprend :
 - le risque de mortalité (niveau, volatilité, calamité³), correspond au risque lié à l'évolution des taux de mortalité, lorsqu'une augmentation de ces taux entraîne une augmentation de la valeur des engagements d'assurance ;
- risque commercial qui comprend :
 - le risque de rachat (niveau, volatilité et en masse), correspond au risque lié à l'évolution des taux de rachat ou de résiliation des contrats (ex : Produits d'épargne) ;
 - le risque lié aux coûts correspond à l'évolution tendancielle ou à la volatilité des coûts encourues pour la gestion des contrats d'assurance (risque de maintien d'activité) ; et,
 - le risque issu de l'intégration de nouveaux volumes d'activité en un an qui soient insuffisants pour couvrir les dépenses d'acquisition budgétées (risque lié aux affaires nouvelles).

Le *Risk Capital* après diversification inter-risque pour le *Risk Capital* de souscription s'élève à 178 milliers d'euros en 2019 et 433 milliers d'euros en 2018 ; et le *Risk Capital* commercial s'élève à 28 197 milliers d'euros en 2019 contre 25 666 milliers d'euros en 2018.

C.1.2. Les techniques d'atténuation des risques

Afin de minimiser l'exposition aux risques de souscription et commercial, Génération Vie a recours à un dispositif proposant diverses techniques d'atténuation telles que la diversification de portefeuille d'assurance sur le plan des types de contrat, de l'étendue des garanties offertes et du profil des assurés.

C.1.3. La sensibilité aux risques

La sensibilité aux risques de souscription Vie dépend grandement des caractéristiques endogènes aux contrats notamment sur le plan de l'âge, du genre, de la catégorie socio-économique, du niveau et du type de couverture d'assurance-Vie et du niveau de souscription à la signature du contrat qui sont des paramètres affectant la sensibilité aux risques de souscription Vie.

C.2. Risque de marché

C.2.1. L'exposition au risque de marché

Les risques de marché correspondent à l'aléa portant sur les pertes potentielles résultant de l'évolution de paramètres des marchés financiers, de la volatilité et de la corrélation de ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux d'intérêt et la volatilité, le niveau du *spread* de crédit, l'inflation, l'évolution des marchés actions et leur volatilité, les marchés immobiliers, l'inflation et l'évolution des taux de change.

Ces différents risques de marché ont non seulement un impact sur la Politique d'Investissement de Génération Vie mais aussi sur la valeur des engagements liés aux contrats d'assurance à travers par exemple les mécanismes de Participation aux bénéfices, les taux minimums garantis et les options offertes aux clients. La Politique de Gestion mise en œuvre pour couvrir ces risques fait l'objet d'une adaptation en fonction des types de produits et des risques qui leur sont rattachés.

Au 31 décembre 2019 le *Risk Capital* de marché après diversification entre risques s'élève à 82 668 milliers d'euros contre 59 396 milliers d'euros en 2018.

a) Le risque de taux d'intérêt et la volatilité des taux

Le risque de taux mesure la sensibilité de la valeur des actifs et des passifs aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt. La hausse des taux d'intérêt entraîne la hausse des taux de rendement et réduit la valeur de marché des investissements en portefeuilles obligataires. Elle pourrait avoir une incidence défavorable sur la marge de solvabilité (liée à l'enregistrement de moins-values latentes plus importantes que la diminution des engagements vis-à-vis des assurés) et pourrait augmenter le volume de rachats de certains contrats dus à la pression compétitive.

³ Le risque de calamité correspond au risque résultant de l'incertitude liée aux événements extrêmes ou irréguliers qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

Les expositions sont concentrées essentiellement sur :

- les obligations à duration longue ou à rating faible au niveau de l'actif ; et,
- les engagements à long terme au niveau du passif.

Ainsi, la Politique de Gestion du Risque de taux d'intérêt d'Allianz France dont fait partie Génération Vie intègre la duration du passif et les taux minimums garantis afin d'ajuster le rendement des placements en produit de taux. Elle permet ainsi de minimiser le risque de taux, notamment en assurant un adossement entre les actifs et les passifs soumis à des mêmes conditions de taux d'intérêt. L'évaluation du risque de taux d'intérêt repose sur l'analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II.

L'exposition au risque de taux et sa concentration est principalement mesurée par l'écart de montant pondéré par la duration entre les éléments de l'actif et du passif à taux fixe et à taux variable. Plus cet écart sera important, plus l'exposition à la variation des taux d'intérêt sera importante.

L'écart entre la duration des actifs et celle des passifs s'est creusé en 2019 suite à la baisse des taux.

	En années	2019	2018	Variation
Actifs		6,10	5,10	1,00
Passifs		7,38	5,47	1,91

Tableau 11 – Duration

b) Le risque lié au Spread de crédit

Le risque de *spread* mesure la sensibilité des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (*spreads*) de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.

L'exposition au risque de *spread* et sa concentration est principalement mesurée par la nature des investissements financiers, leur localisation géographique et la répartition par notation de l'émetteur.

Le Modèle Interne Allianz reconnaît pleinement le risque de baisse des valeurs de marché des actifs à revenu fixe - comme les obligations - en raison de l'élargissement des *spreads*. En appliquant l'ajustement de volatilité - une méthode standard développée pour ce cas de figure - à la courbe de taux d'intérêt de référence, le Modèle Interne intègre le fait de détenir généralement des actifs à revenu fixe jusqu'à leur échéance. Ainsi, l'impact des variations à court terme est atténué. Étant un investisseur à long terme, la détention des actifs à revenu fixe jusqu'à leur échéance permet d'investir dans des obligations à long terme et ainsi de gagner cette composante de rendement supplémentaire.

c) Le risque sur actions et la volatilité des actions

Le risque sur actions mesure la sensibilité des actifs, des passifs et des instruments financiers affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions. Les entités du périmètre Allianz France dont fait partie Génération Vie détiennent généralement des actions afin de diversifier leurs portefeuilles et profiter des rendements attendus sur le long terme.

L'exposition au risque action et sa concentration est principalement mesurée à travers la concentration des investissements sur une zone géographique ou sur un secteur d'activité.

d) Le risque sur actifs immobiliers

Le risque sur actifs immobiliers mesure la sensibilité des actifs, passifs et des instruments financiers affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers.

e) Le risque de change

Le risque de change mesure la sensibilité des actifs, des passifs affectant le niveau ou la volatilité des taux de change. Génération Vie est confrontée au risque de change de différentes manières, principalement à travers des placements financiers dans une devise différente de l'Euro. Génération Vie n'est pas exposée de façon matérielle au risque de change et ne s'est pas doté d'instruments de couverture du risque de change.

f) Le risque inflation

Génération Vie en tant que compagnie d'assurance, est exposée à des taux d'inflation changeants, principalement en raison de la modélisation des frais de la compagnie. Les hypothèses d'inflation sont déjà prises en compte dans le développement de produits et le risque de variation des taux d'inflation est incorporé dans le Modèle Interne d'Allianz.

g) Le principe de « la personne prudente »

Les politiques d'investissement et de gestion actif-passif permettent d'assurer une gestion de ces risques de marché respectueuse de la stratégie de Génération Vie mais aussi de son appétence aux risques et contribuent à l'application du principe de la « personne prudente ».

Conformément à l'Article 132, paragraphe 2 de la Directive Solvabilité II, Génération Vie n'investit que dans des actifs et instruments financiers présentant des risques qu'elle est capable d'identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler, déclarer et de prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité. Tous les actifs, et en particulier les actifs couvrant le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis, sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. Plus particulièrement, les actifs détenus aux fins de la couverture des provisions techniques sont également investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée des engagements d'assurance et de réassurance. Ils sont investis dans le meilleur intérêt de tous les preneurs et de tous les bénéficiaires.

Par ailleurs, les opérations sur produits dérivés constituent des opérations de couverture non spéculatives, dans le respect du décret sur les IFT de juillet 2002 et sont principalement utilisées lorsqu'un profil précis d'investissement ou de désinvestissement ne peut pas s'obtenir directement sur le marché. Ces opérations correspondent à différents types de stratégie, toutes validées par le Comité Financier et des Investissements d'Allianz France et s'intègrent dans le processus global de gestion des portefeuilles. Pour toutes les opérations négociées sur les marchés OTC, un contrat de collatéralisation est mis en place systématiquement.

h) Information concernant le portefeuille de prêts

Le volume de prêts est présenté dans la section relative au bilan économique (cf. Section « D.1 Actifs »).

C.2.2. La concentration des risques de marché

Le risque de concentration des risques de marché découle principalement du manque éventuel de diversité (privé/public, secteurs géographiques, secteurs d'activité, etc.) des émetteurs auxquels la compagnie est exposée. Un suivi est opéré par la revue régulière de la stratégie d'allocation des actifs, en cohérence avec les orientations définies en Politique d'Investissement.

C.2.3. Les techniques d'atténuation des risques de marché

a) Description des techniques

Les techniques d'atténuation des risques de marché sont divisibles en deux (2) catégories :

- en termes d'activité : les produits liés aux fonds Euros font porter le risque de marché sur la compagnie contrairement aux produits liés aux fonds UC, qui font porter le risque sur le preneur d'assurance. En conséquence, les fonds Euros générant une plus grande exposition aux risques nécessitent une couverture en *Risk Capital* plus importante. Dans ce cas, les mesures d'atténuation des risques de marché passent par une réorientation du portefeuille de contrats vers les fonds UC au détriment des fonds Euros ;
- en termes financiers : les mesures d'atténuation font appel aux produits dérivés, essentiellement pour contrer le risque de taux (fluctuation et volatilité). Génération Vie n'a pas décliné de stratégie de couverture de cette nature.

La compagnie a également la possibilité d'atténuer ses risques de marché sur certaines classes d'actifs en modifiant l'allocation du portefeuille.

b) Description des procédures de suivi

De nombreuses techniques de gestion sont mises en place pour contrôler et optimiser le niveau des risques de marché telles que :

- une allocation stratégique des actifs et une gestion ALM optimale au regard des passifs supportés et du niveau de risque accepté ;
- un processus d'investissement clair à travers la Stratégie d'Allocation d'Actif (SAA) en adéquation avec l'activité, l'appétence au risque, et les orientations stratégiques du Groupe Allianz ;
- une couverture des risques financiers lorsqu'ils dépassent le niveau de tolérance aux sensibilités.

Une allocation stratégique des actifs et une gestion ALM optimale

La gestion actif-passif vise à mettre en adéquation les engagements techniques pris envers les assurés et les actifs qui les représentent. Cette adéquation résulte de l'utilisation de méthodologies et d'outils de modélisation permettant de développer des scénarios d'évolution des actifs et des passifs tout en prenant en compte la dépendance entre ceux-ci, les contraintes de liquidité et l'adéquation aux exigences réglementaires en terme de capital et de solvabilité. Cette gestion actif-passif se décline dans la Stratégie d'Allocation d'Actifs (SAA) et les objectifs de plus-ou moins-values à réaliser.

Un processus d'investissement clair à travers la Stratégie d'Allocation d'Actif (SAA)

L'allocation stratégique d'actifs (SAA) définit la stratégie d'investissement à long terme sur l'ensemble du portefeuille en adéquation avec la gestion actif-passif et l'appétence au risque. Lors de la mise en place de sa SAA, Génération Vie veille à assurer un niveau cible de qualité et de sécurité des actifs, un rendement durable et une liquidité suffisante du portefeuille de placements. En complément des limites par classe générale d'actifs fixées dans la SAA, le cadre de gestion des risques de Génération Vie impose des limites aux risques financiers issues de tous les types d'actifs mais aussi des divers facteurs de risque de marché et de crédit. Ainsi, la SAA est fondée sur une gestion dynamique visant à optimiser le couple rentabilité/risque.

La stratégie d'investissement est revue régulièrement, suite aux évaluations actuarielles des régimes financés.

Une couverture des risques financiers

Pour faire face à un environnement financier où perdurent des taux bas et une forte volatilité des marchés actions et des *Spreads*, plusieurs études ont été menées afin d'atténuer l'exposition aux principaux risques et contenir ainsi la sensibilité du ratio de solvabilité aux risques financiers.

C.2.4. La sensibilité aux risques de marché

Des études de sensibilités aux risques sont réalisées pour chaque clôture trimestrielle. Les résultats issus de ces sensibilités apportent un indicateur important pour définir les actions de *Management* et de couverture. Les résultats des sensibilités soutiennent également les actions discutées dans les travaux budgétaires et s'inscrivent dans le cadre permanent du *Use-Test* appliqué à Génération Vie. Ces analyses de sensibilité sont partagées avec les responsables d'investissement et le *Top management* pour garantir une bonne connaissance des enjeux et s'assurer du respect de l'appétit au risque.

Des tests de sensibilité sont effectués sur les deux (2) composantes du ratio de solvabilité : Fonds Propres et *Risk Capital* en Modèle Interne.

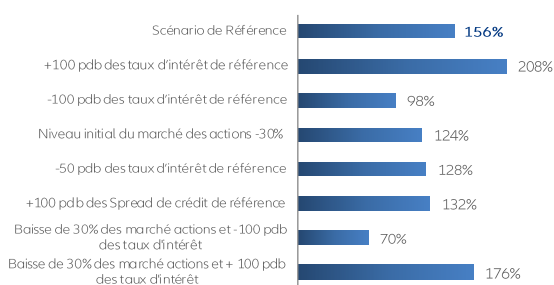
Les indicateurs de sensibilité sont calculés et suivis à fréquence trimestrielle. Les sensibilités du ratio de solvabilité suivies sont les suivantes :

- sensibilité au taux d'intérêt : baisse de -100pds, baisse de -50pds et hausse de +100pds ;
- sensibilité à la hausse des *Spread* : hausse de +100pds des *Spreads* ;
- sensibilité à la baisse des marchés actions : baisse de -30% des marchés actions ;
- sensibilités combinées :
 - scénario combiné de baisse des marchés actions de 30% et baisse des taux d'intérêts de 100pds ;
 - scénario combiné de baisse des marchés actions de 30% et hausse des taux d'intérêt de 100pds.

Le suivi des sensibilités permet de définir des actions de remédiation et de discuter les programmes de couverture.

Au 31 décembre 2019, la mesure des sensibilités du ratio de solvabilité aux tests de sensibilité de Génération Vie sur chaque paramètre sont présentées ci-dessous :

Sensibilité du Ratio de Solvabilité II au risque de marché en 2019



Sensibilité du Ratio de Solvabilité II au risque de marché en 2018

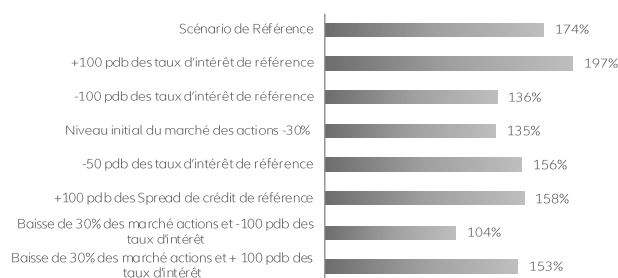


Figure 5 – Sensibilité du Ratio de solvabilité au risque de marché

Le ratio de solvabilité prudentielle à 156% au 31 décembre 2019 est au-dessus du seuil minimal réglementaire. Le scénario de stress le plus impactant est le scénario combiné « choc à la baisse des taux (-100pds) et des marchés action (-30%) ». Ce dernier baisse le ratio de solvabilité de 86 points de pourcentage.

En milliers d'euros	2019	Variation
Base	156%	
Taux d'interet +100pds	208%	51 ppts.
Taux d'interet -100pds	98%	- 59 ppts.
Marché des actions -30%	124%	- 32 ppts.
Taux d'interet -50pds	128%	- 28 ppts.
Spread de crédit +100pds	132%	- 25 ppts.
Marché des actions -30% et Taux d'interet -100bps	70%	- 86 ppts.
Marché des actions -30% et Taux d'interet +100bps	176%	19 ppts.

Tableau 12 – Variation de la sensibilité du ratio de SCR au risque de marché

C.3. Risque de crédit

C.3.1. L'exposition au risque de crédit

a) Description

Le risque de crédit est défini comme la perte potentielle de la valeur d'un actif ou d'un changement de la qualité de crédit (y compris défaut), que ce soit dans le portefeuille de placements obligataires, de cessions en réassurance ou encore vis-à-vis d'autres débiteurs (courtiers, agents, clients, ...). Le risque lié à la modification des *spreads* de crédit des expositions est géré dans le module de risques de marché.

Le risque de crédit peut être décomposé en deux (2) sous risques :

- le « risque de contrepartie » lié aux placements à revenu fixe, aux positions de trésorerie, aux produits dérivés, aux opérations structurées, aux créances d'agents et d'autres débiteurs et aux recouvrements de réassurance ;
- le « risque souverain » lié aux expositions des Etats et des administrations publiques.

Génération Vie contrôle ses expositions et ses concentrations de risque de défaut de contrepartie à travers une plate-forme d'analyse de risque de crédit mise en place par le Groupe Allianz (*Credit Risk Platform – CrisP*) regroupant l'ensemble des expositions et à travers la modélisation des risques de contrepartie et du risque souverain au sein du Modèle Interne d'Allianz. Contrairement à la Formule Standard, le Modèle Interne d'Allianz modélise un risque souverain domestique non nul.

Au 31 décembre 2019, le *Risk Capital* de défaut de contrepartie avant diversification avec les autres risques est de 7 554 milliers d'euros contre 6 574 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

b) Description des mesures d'évaluation des risques

L'évaluation du risque de crédit est effectuée, via le Modèle Interne d'Allianz utilisé par Génération Vie, par la Direction des Risques, elle est mesurée en termes de besoin de capital (*Risk Capital*).

L'exposition de Génération Vie aux risques de crédit est suivie dans le cadre général du système de gestion des risques et particulièrement au travers du *reporting* semestriel réalisé au sein de son comité ORSA. Pour une information plus détaillée du système de gestion des risques de Génération Vie, se reporter à la section « B. Système de gouvernance ».

C.3.2. Risque de concentration

Le risque de concentration du risque de crédit se matérialise lorsque le portefeuille (d'actifs et/ou de créances) est fortement exposé à une ou plusieurs contreparties similaires.

C.3.3. Les techniques d'atténuation du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est opérée par les processus suivants :

- la mise en place d'une Politique d'Investissement : la Politique d'Investissement établit les principes de base relatifs à la gestion des investissements ainsi que la gestion des risques d'investissement et établit un cadre précis pour la mise en œuvre d'une stratégie qui prend notamment en compte les contraintes de diversification et les limites du risque de crédit. La définition annuelle de la Politique d'Investissement peut acter de l'opportunité de mise en place de techniques d'atténuation ;
- la mise en place de limites de risques : afin d'éviter un franchissement éventuel des limites, un seuil d'alerte dit « limite orange » (par opposition à la limite elle-même dite « limite rouge ») est défini. La limite orange vise ainsi à ce qu'un

dialogue s'instaure entre les parties prenantes pour identifier l'éventuelle mise en œuvre d'actions correctives en vue d'éviter ou remédier à un dépassement de limite à travers un contrôle permanent des seuils d'alerte et de vigilance. La gestion et le suivi des risques par la Direction Générale de Génération Vie sont réalisés régulièrement au sein du comité ORSA dédié à Génération Vie ;

- l'utilisation de modèles de notation : la principale source de mesure du risque de crédit dans un portefeuille est la notation de l'émetteur. La notation est utilisée pour mesurer la capacité et la volonté du débiteur à rembourser ses dettes. Le Groupe Allianz met en œuvre trois (3) types de modèle de notation utilisés par Génération Vie :
 - *Public Rating Plus (PR+)* : une approche hybride, basée sur la combinaison des méthodes TTC (*Through-the-cycle*) et PIT (*Point-in-time*) appliquée pour les émetteurs cotés en bourse et les contreparties de réassurance ;
 - *Modèle de notation interne d'Euler Hermes* : développé pour les besoins de l'activité d'assurance-crédit du Groupe et basée sur l'approche PIT ;
 - *Modèle de notation interne d'Allianz* : pour les prêts (y compris hypothécaires), basé sur l'approche TTC ;
- l'utilisation de collatéraux : des sûretés financières, appelées « collatéraux », peuvent être utilisées pour garantir certaines créances, et notamment celles de réassurance.

C.3.4. La sensibilité au risque de crédit

Afin de qualifier et quantifier l'impact que pourrait engendrer le défaut des contreparties de manière isolée ou simultanée, des scénarios ont été élaborés en fonction de leur probabilité d'occurrence.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. L'exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à une situation où Génération Vie ne pourrait pas faire face à ses flux de trésorerie sortants au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Le risque de liquidité est suivi à la fois pour les activités d'assurance et de placements financiers à travers l'établissement d'une projection intégrant différents flux à court et moyen terme et d'un suivi des flux de trésorerie sur différents horizons. Les projections de flux de trésorerie prennent notamment en compte :

- les activités financières :
 - les flux entrants : les positions de trésorerie ou assimilées, les coupons reçus ou à recevoir, le remboursement des obligations arrivées à échéance, les dividendes reçus ou à recevoir, les revenus locatifs ;
 - les flux sortants : les dividendes à verser aux actionnaires, les remboursements d'emprunt.
- l'activité assurantielle :
 - les flux entrants : primes, recours encaissés, prestations prises en charge par les réassureurs ;
 - les flux sortants : prestations à payer, (fonds euros et UC) commissions à payer, primes cédées aux réassureurs.

En se basant sur les projections de trésorerie à court et moyen terme, Génération Vie ajuste le niveau de liquidité de certaines de ses positions d'investissement afin de rendre son actif plus ou moins liquide selon ses besoins ou négocie ses niveaux de concours bancaires.

A noter qu'un risque de liquidité existe également dans le cadre des unités de compte (« UC ») relatives à des investissements immobilier commercialisées par Génération Vie. En effet, en cas de rachat des souscripteurs de ces UC, Génération Vie devra assurer la liquidité aux clients avec des actifs par nature peu liquide.

Suite à la mise en place d'un traité de réassurance entre Allianz Vie et Génération Vie couvrant la liquidité du PG de Génération Vie par le PG d'Allianz Vie, la liquidité de l'UC « SCI Allianz Value Pierre » est assurée en cas de rachat par le portefeuille général d'Allianz Vie (« PG Vie »).

C.4.2. Les techniques d'atténuation des risques

L'objectif premier de Génération Vie est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité et en respectant ses contraintes réglementaires. Le dispositif de pilotage de la liquidité permet d'encadrer le bilan autour d'une structure cible d'actifs et de passifs, cohérente avec l'appétence au risque.

La gestion de ce risque repose sur :

- l'instauration de plusieurs limites de risque, influant sur la composition des actifs de l'entité et les activités de réassurance
- la mise en place d'un suivi prenant notamment en compte
 - les entrées et des sorties de trésorerie sur différents horizons temporels,
 - l'évaluation des contre-mesures disponibles, y compris la vente d'actifs liquides,
 - l'application de différents scénarios de stress (idiosyncrasiques et à l'échelle du marché) et
 - une analyse d'indicateur tel que le ratio de couverture de liquidité (LCR).

Dans ce contexte, la stratégie d'investissement met particulièrement l'accent sur la qualité des placements. Elle assure une part importante des actifs liquides (par exemple, des obligations d'État ou des obligations sécurisées à taux élevé) dans les portefeuilles et permet également de répondre aux exigences accrues de liquidité dans le cas d'événements peu probables.

La gestion et l'atténuation du risque de liquidité sont ensuite réalisées via le processus : (i) de gestion de trésorerie visant à provisionner les ressources liquides en fonction du besoin attendu pour les besoins de court terme ; et (ii) de la gestion ALM pour les besoins de moyen terme (avec diversification des contreparties, types de dette et étalement des échéances).

Un plan de gestion des risques de liquidité ainsi qu'un plan d'urgence sont mis en place afin d'obtenir les disponibilités nécessaires si les ressources internes de financement s'avéraient insuffisantes ou si les exigences de liquidité évoluaient entraînant un besoin de disponibilité supplémentaire.

C.4.3. Profit sur primes futures (EPIFP)

Les profits sur primes futures sont calculés par groupe de risque homogène et sont déterminés comme le maximum entre zéro et la différence entre *Best Estimate Liabilities* sans primes et *Best Estimate Liabilities* avec des primes pour chaque groupe de contrat.

Au 31 décembre 2019, la valorisation des EPIFP s'élève à 31 000 milliers d'euros.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. L'exposition au risque opérationnel

Les risques opérationnels correspondent aux pertes potentielles qui résulteraient de l'inadéquation ou d'une défaillance des procédures ou systèmes internes, d'erreurs de personnes ou des systèmes ou d'événements externes. Le risque opérationnel inclut les risques juridiques et de non-conformité et exclut les risques provenant de décisions stratégiques.

Au sein du Pôle Réglementaire, Contrôle et Résilience dans l'Unité Ressources et Performance Opérationnelle d'Allianz France, la Fonction du Contrôle Permanent a pour mission d'assurer le pilotage et l'évaluation de ces risques opérationnels. S'appuyant sur les *guidelines* et les outils du Groupe Allianz, des procédures sont déployées au sein d'Allianz France dont Génération Vie fait partie, afin d'identifier, d'évaluer (quantitativement et qualitativement) et d'encadrer le suivi des risques opérationnels. Cela comprend notamment les actions suivantes :

- l'autoévaluation des risques et des contrôles afin d'établir une cartographie des niveaux de risques et de l'efficacité des contrôles ;
- la collecte et l'analyse des pertes opérationnelles, permettant de mettre en place des plans d'action pour améliorer l'environnement de contrôle et éviter des nouvelles pertes ;
- le suivi d'indicateurs clés de risque (KRI - *Key Risk Indicators*) ;
- l'analyse de scénarios, qui consiste à estimer les pertes potentielles de faible fréquence mais à forte sévérité ;
- le suivi des plans d'actions majeurs relevant du domaine des risques opérationnels.

La gestion des risques opérationnels repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels. Pour une information plus détaillée du système de gestion des risques de Génération Vie, se reporter à la section « *B - Système de gouvernance* ».

Le *Risk Capital* de Génération Vie correspondant au risque opérationnel, avant diversification avec les autres risques, est de 11 043 milliers d'euros contre 11 964 milliers d'euros en 2018.

C.5.2. Les techniques d'atténuation des risques opérationnels

L'appétit de Génération Vie au risque opérationnel relève du cadre de sa stratégie des risques, dont l'un des objectifs est de contenir les pertes opérationnelles. Pour ce faire, Génération Vie mène une politique de prévention et de gestion active de ses risques, et déploie un dispositif de contrôle interne exigeant visant à sécuriser ses processus opérationnels contre les risques les plus significatifs.

Les risques opérationnels majeurs sont captés, évalués et suivis dans le cadre du dispositif animé par la Fonction du Contrôle Permanent d'Allianz France. Ce dispositif assure, lorsque l'évaluation des risques résiduels apparaît sortir de l'appétence aux risques, la mise en œuvre d'un plan d'atténuation ou de remédiation, soit en agissant sur les facteurs de risque et les arbres de cause, soit en recherchant la maîtrise des impacts économiques issus de la réalisation d'un risque, soit dans une approche combinant les deux précédentes. Ces plans d'action font également l'objet d'un suivi régulier par la Fonction du Contrôle Permanent, de manière à assurer au mieux les réductions de risques visées. Pour une information plus détaillée du système de gestion des risques d'Allianz France, se reporter à la section « *B - Système de gouvernance* ».

Le Groupe Allianz a défini un cadre unique pour la maîtrise des risques opérationnels, basée sur l'identification, la quantification et le suivi dans le temps des principaux risques opérationnels en s'appuyant sur le déploiement d'un progiciel commun, ORGS (*Operational Risk and Governance System*), qui assure également :

- les vérifications de second niveau quant au design et à l'efficacité des contrôles ;
- l'enregistrement et le suivi des pertes opérationnelles réelles.

Le Groupe Allianz utilise également ce progiciel comme source d'information permettant de s'assurer de la cohérence des hypothèses prises par les entités composant le Groupe Allianz, dont fait partie Génération Vie, pour l'évaluation des risques opérationnels. Une typologie des risques opérationnels est définie au travers de catégories de risque tel que les risques opérationnels liés à l'activité, les risques liés à la fraude interne ou externe, les risques d'interruption d'activité et de dysfonctionnements des systèmes d'informations, les risques liés aux prestations externalisées ou déléguées.

Un rapport trimestriel permet de partager le suivi des risques avec les opérationnels, les responsables de contrôle de second niveau et avec la direction générale. Le statut fin d'année est présenté dans le Rapport ORSA de la compagnie.

Les mêmes indicateurs et données nourrissent la gouvernance d'Allianz France et de Génération Vie, que ce soit dans le cadre des points faits avec les instances exécutives (dont la filière des Comités Risque), ou bien dans le cadre des rendez-vous du Comité d'Audit et des Risques d'Allianz France, lui-même rendant compte de ses travaux au Conseil d'Administration de Génération Vie.

En complément, une fonction de continuité d'activité et de gestion de crise est mise en place. Elle s'attache à l'amélioration, notamment au moyen de tests réguliers, des dispositifs de continuité d'activité et de gestion de crise et renforce leur prise en compte par le déploiement de dispositifs et d'outils adéquats. Génération Vie bénéficie des plans d'action retenus pour l'ensemble des compagnies d'assurance d'Allianz France.

Une évaluation prospective des risques opérationnels est régulièrement discutée par les contrôleurs permanents en charge du contrôle de deuxième niveau. Cette évaluation est partagée avec le Comité Exécutif d'Allianz France et avec la Direction Générale de Génération Vie pour valider l'éventuelle mise en place de plan d'atténuation ou de remédiation.

Des travaux sont réalisés chaque année dans le cadre de la gouvernance du Modèle Interne, pour obtenir la confirmation du caractère approprié du Modèle Interne de Génération Vie. Cette confirmation est obtenue par une revalidation périodique des composants du modèle, en fonction de la hiérarchisation du modèle.

En ce qui concerne les composants centraux, les propriétaires de modèles locaux doivent formaliser une évaluation du caractère approprié, basée sur les activités spécifiées dans les directives de validation spécifiques au modèle dédiées à chaque module, dont celui des risques opérationnels. Cette évaluation des composants centraux est formalisée dans un rapport de validation local (LSA - *Local Suitability Assessment*) et s'insère ainsi dans les activités de gouvernance et de l'évaluation du caractère approprié du Modèle Interne de Génération Vie.

C.5.3. La sensibilité aux risques opérationnels

Les risques opérationnels les plus critiques de Génération Vie sont identifiés et évalués à travers un référentiel central, en déclinant une vision prospective et en s'appuyant sur une approche à « dire d'expert ». Ces catégories de risques sont ensuite utilisées pour évaluer le niveau de capital requis pour couvrir les risques opérationnels en s'appuyant sur le Modèle Interne de Génération Vie.

Les évaluations de chacune des catégories sont effectuées au niveau d'Allianz France et sont basés sur trois (3) paramètres : (i) le cas à 20 ans ; (ii) la fréquence de perte annuelle ; et, (iii) le sigma (épaisseur de la distribution de sévérité).

Level 1 Risk Category	Level 2 Risk Category	Risk Capital 2018 (M€)	Risk Capital 2019 (M€)	Brief explanation per scenario (2019)	Weight	Variation 2018/19 (M€)	Variation 2018/19 (%)
Clients Products and Business Practices	Improper Business or Market Practices	195	178	GDPR	21%	-17	-10%
Execution Delivery and Process Management	Monitoring and Reporting	137	141	Tax (TCA)	16%	3	2%
External Fraud	System Security	137	139	Ransomware	16%	2	1%
Execution Delivery and Process Management	Transaction Capture, Execution & Maintenance	61	61	UL execution error	7%	-0.1	0%
Business Disruption and Systems Failures	Systems Failures	71	60	IT Development error	7%	-11	-19%
Clients Products and Business Practices	Defective Products	64	54	Design Pricing error	6%	-10	-19%
Internal Fraud	Theft and Fraud	53	50	Fake life contact (hors IT)	6%	-3	-6%
Execution Delivery and Process Management	Suppliers	45	37	IT License management	4%	-8	-23%
Clients Products and Business Practices	Suitability ... (includ. Advisory Activity)	35	34	Advisory activity FCP	4%	-1	-2%
Internal Fraud	System Security	30	30	IT empowerment	3%	0.04	0%
Clients Products and Business Practices	Trade Counterparties	21	23	Reversibility delegation	3%	2	7%
External Fraud	Theft and Fraud	21	21	Supplier Compromise	2%	0.4	2%
Execution Delivery and Process Management	Contractual customer documents	13	11	Proof of pre-contractual document	1%	-2	-21%
Employment Practices and Workplace Safety	Human Resources Management	12	12	AZ Transformations	1%	-0.2	-2%
Damage to physical assets	Disasters and other events	11	11	Seine Flood (+ TAO)	1%	-0.1	-1%
TOTAL		908	861		100%	-47	-5,47%

Tableau 13 – Liste des catégories de risques retenues pour le calcul du risque opérationnel

C.6. Autres risques importants

C.6.1. Risques stratégiques

Les risques stratégiques correspondent aux pertes potentielles qui résulteraient de décisions stratégiques mal maîtrisées de l'entreprise telles que le choix de nouveaux partenariats, la politique d'externalisation de processus, le développement de lignes de métier, l'acquisition ou la cession de portefeuilles de contrats ou encore les systèmes de gestion informatique.

Génération Vie pilote de façon rapprochée et coordonnée sa stratégie de développement et sa gestion des risques en particulier via la participation de la direction des risques, dès les premières étapes, dans les projets stratégiques majeurs (projets majeurs de cession ou d'acquisition), et dans l'analyse prospective à travers l'ORSA (cf. Section « B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité »).

C.6.2. Risque de réputation

Le risque de réputation est défini comme l'aléa portant sur les pertes potentielles résultant d'une dégradation de l'image de l'entreprise et des marques Allianz et Génération Vie auprès de sa clientèle, du personnel et des partenaires, en cas par exemple : (i) de comportement non éthique des dirigeants ou des commerciaux ; (ii) du non-respect de réglementations auxquelles l'entreprise est soumise ; (iii) de pratiques abusives ou de fraudes en matière de service aux clients ; ou, (iv) plus généralement, suite à un écart entre les attentes de ces parties prenantes et les pratiques de l'entreprise.

Génération Vie gère ce risque dans un cadre défini par le Groupe Allianz afin d'identifier le risque de réputation, le piloter et le gérer pour minimiser la destruction de la capacité des entreprises du Groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires.

C.6.3. Risques politiques et réglementaires

Les risques politiques sont définis comme l'aléa portant sur les pertes potentielles résultant de changements politiques majeurs (coups d'Etat, changement de réglementation, de fiscalité, etc.).

C.6.4. Risques émergents

Les risques émergents sont définis comme l'aléa portant sur les pertes potentielles résultant de facteurs mal identifiés à ce stade mais pouvant se développer dans l'avenir. Ces risques recouvrent, par exemple, l'impact de nouvelles technologies ou de nouvelles pratiques dont les conséquences sont mal contrôlées et pourraient peser sur les risques assurés ou les risques opérationnels.

Enfin, la Direction des Risques de Génération Vie travaille également, en collaboration avec d'autres directions, sur l'identification et l'évaluation des risques de soutenabilité, dans l'objectif de mieux prendre en compte des effets de moyen et long terme associés au non-respect des objectifs de trajectoire de réchauffement climatique, et plus largement aux enjeux environnementaux, sociaux et gouvernementaux.

C.7. Autres informations

Aucune information supplémentaire concernant le profil de risque n'est à reporter.

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D

Conformément à l'Article 75 de la Directive Solvabilité II, les actifs et passifs sont valorisés selon une approche économique cohérente avec les données de marché (*market-consistent*), comme suit :

- les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- lors de la valorisation des passifs, aucun ajustement visant à tenir compte de la qualité de crédit propre de l'entreprise d'assurance ou de réassurance n'est effectué.

La mesure de la juste valeur suit la hiérarchie d'évaluation suivante au sein de Génération Vie:

- juste valeur mesurée par référence à un marché actif : en utilisant les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ou similaires ;
- juste valeur majoritairement basée sur des données de marché observables : en utilisant les prix sur un marché actif pour des actifs ou passifs similaires, avec des ajustements destinés à prendre en compte les spécificités de ces actifs et passifs à valoriser ;
- juste valeur majoritairement basée sur des données de marché non observables : utilisant des techniques de valorisation basées sur :
 - l'approche de marché utilisant des prix récents et d'autres informations pertinentes relatives à des transactions de marché impliquant des actifs et passifs similaires en substance ;
 - l'approche par résultat utilisant l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation d'options ou éventuellement d'autres techniques d'actualisation ; ou,
 - l'approche par les coûts utilisant des montants qui seraient aujourd'hui nécessaires pour construire ou remplacer la capacité de service d'un actif.

Un instrument est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Un marché est considéré inactif si ce dernier présente des indicateurs tels qu'une baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, une forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Le bilan sous Solvabilité II est établi conformément aux principes de proportionnalité et de matérialité définis par la norme.

D.1. Actifs

Le principal écart de valorisation entre la norme Solvabilité II et les états financiers en normes françaises apparaît au niveau des placements financiers +100 956 milliers d'euros principalement dû à l'écart d'évaluation des actifs en juste valeur sous Solvabilité II.

En milliers d'Euros	2 019	2 018	Variation
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	1 097 525	972 178	125 347
<i>Actions</i>	20 397	20 147	250
<i>Obligations</i>	934 259	830 449	103 811
<i>Obligations d'Etat</i>	443 227	366 259	76 967
<i>Obligations de sociétés</i>	491 033	464 189	26 843
<i>Fonds d'investissement</i>	142 869	121 583	21 286
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	3 665 285	3 265 186	400 099
<i>Prêts et prêts hypothécaires</i>	142 889	70 607	72 282
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	92 611	18 823	73 788
<i>Avances sur polices</i>	50 278	51 785	- 1 507
<i>Provisions techniques cédées</i>	66	-	66
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés</i>	66	-	66
<i>Créances nées d'opérations d'assurance</i>	1 903	3 328	- 1 425
<i>Créances nées d'opérations de réassurance</i>	9	-	9
<i>Autres créances (hors assurance)</i>	4 789	3 097	1 692
<i>Trésorerie et équivalent trésorerie</i>	35 578	83 547	- 47 970
<i>Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus</i>	- 236	1	- 236
Actifs	4 947 807	4 397 945	549 862

Tableau 14 - Actifs

D.1.1. Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)

a) Participations

Une participation désigne la part que détient une entité dans le capital d'une structure donnée.

Toutes les participations identifiées en normes françaises ne sont pas considérées comme telles en Solvabilité II.

Dans les comptes sociaux, le périmètre s'entend ainsi à :

- toutes les participations dont la détention durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise ; et
- toutes les participations dans le capital d'autres personnes morales, matérialisées ou non par des titres, qui, en créant un lien durable avec celles-ci, sont destinées à contribuer à l'activité de la société détentrice.

En revanche, le périmètre Solvabilité II est limité aux participations dans des entités sur lesquelles le groupe Allianz exerce un pouvoir.

En normes françaises, les participations sont évaluées au coût historique. La comptabilisation initiale se fait au prix d'achat. A la date de clôture, une provision pour dépréciation durable peut être constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable de la participation à l'horizon de détention envisagé.

Sous Solvabilité II, les participations, telles que définies par l'article 212 de la Directive, sont évaluées ainsi :

- à la valeur de cotation de la participation sur un marché actif ;
- à l'actif net de la filiale évalué selon la méthode des fonds propres ajustés (*Adjusted equity method*) en cas d'absence de marché actif :
 - participation d'assurance ou de réassurance : valorisation basée sur les fonds propres Solvabilité 2 de l'entité ;
 - participation n'ayant pas d'activité d'assurance ou de réassurance : valorisation à travers un Modèle Interne (*mark-to-model*) : basé principalement sur une approche de marché utilisant des données de marché observables ou l'approche par résultat utilisant les flux de trésorerie actualisés ou l'actif net) ou l'application de retraitements sur les fonds propres comptables (en déduisant les valeurs des goodwill et autres actifs incorporels non cessibles).
- enfin, les participations qui sont soit exclues du périmètre de contrôle du groupe Allianz, soit déduites dans le calcul des fonds propres éligibles pour la couverture de la marge de solvabilité du groupe ont une valeur nulle.

b) Actions

Les actions (hors participations) sont des titres de propriété qui correspondent à des parts de capital d'une société. On distingue deux (2) types d'actions, les actions cotées échangeables sur un marché boursier et les actions non cotées.

En normes françaises, les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. A la date de clôture, une dépréciation est constatée lorsque la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur comptable fait apparaître une moins-value latente dite durable. Un placement est présumé à déprécier durablement si :

- il a fait l'objet d'une provision pour dépréciation durable à l'arrêt précédent ;
- il s'agit de placement en situation de moins-value latente significative (supérieure à 20%) sur une période de six (6) mois consécutifs précédant la date d'arrêt ;
- il existe des signes objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Sous Solvabilité II, les actions sont valorisées à leur juste valeur. À la date de clôture, la juste valeur correspond au prix coté sur un marché actif, ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

c) Obligations

Les obligations comprennent :

- les obligations d'état qui sont émises par des autorités publiques i.e. les gouvernements, les institutions supranationales, administrations régionales ou municipales ;
- les obligations de sociétés qui sont émises par des entités non-gouvernementales ;
- les titres garantis qui incluent principalement des « *Asset Backed Securities* » (ABS) et des « *Mortgage Backed Securities* » (MBS).

En normes françaises, les obligations sont valorisées au coût amorti ; i.e. à la valeur d'acquisition diminuée ou augmentée des montants d'amortissement de surcote/décote à la date de clôture. A la date de clôture, une dépréciation est constatée en cas de risque avéré de contrepartie.

Sous Solvabilité II, les obligations sont valorisées à leur juste valeur. Celle-ci est basée sur la valeur de marché pour les obligations cotées sur un marché actif ou sur des données de marché observables pour les obligations non cotées ou n'ayant pas de marché actif. Pour les instruments n'ayant aucune valorisation de marché, la juste valeur peut être déterminée à travers l'approche par résultat utilisant des flux de trésorerie actualisés ou une courbe de taux intégrant le risque de crédit et de liquidité de l'instrument financier. Les obligations structurées à dérivé embarqué sont bifurquées. La bifurcation consiste à séparer le titre en deux contrats distincts, c'est-à-dire dissocier la partie obligataire (comptabilisée comme une obligation classique) du dérivé embarqué (comptabilisé comme un produit dérivé).

d) Fonds d'investissement

Les fonds d'investissement sont des structures dont l'activité consiste à investir, sur des valeurs mobilières ou immobilières, l'épargne collectée auprès de leurs porteurs de parts.

Les fonds d'investissement sont majoritairement constitués de fonds actions, de fonds obligataires, de fonds immobiliers et de fonds de « *Private Equity* ».

En normes françaises, les fonds d'investissement sont valorisés au coût historique. A la date de clôture, une dépréciation est constatée lorsque la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur comptable fait apparaître une moins-value latente dite durable.

Sous Solvabilité II, les fonds d'investissement sont valorisés à la juste valeur, basée sur la cotation sur un marché actif ou sur une valorisation issue d'un Modèle Interne – *mark-to-model* – dont les données proviennent des marchés actifs observables.

D.1.2. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en Unités de Compte (UC) ou indexés

Les placements en représentation des contrats en UC ou indexés correspondent aux contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est supporté par les assurés. Ils sont présentés dans un poste séparé. Les passifs correspondant à ces actifs sont également présentés de façon symétrique dans un poste spécifique du passif.

En normes françaises et en Solvabilité II, les placements affectés à la représentation des provisions techniques des contrats en UC ou indexés sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture, quelle que soit leur nature.

D.1.3. Impôts différés actifs

En normes Solvabilité II, les différences temporelles sont les différences entre la valeur d'un actif ou d'un passif au bilan Solvabilité II et sa base fiscale (montant attribué à un actif ou un passif au regard de l'ensemble des retraitements fiscaux appliqués dans le passé et dans le futur pour cet élément bilanciel).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés compensés au bilan.

D.1.4. Prêts et prêts hypothécaires

Les prêts (y compris prêts hypothécaires) sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils comprennent principalement les prêts et prêts hypothécaires aux entreprises et aux particuliers, les avances sur polices et les autres prêts et prêts hypothécaires.

En normes françaises, ces prêts sont initialement enregistrés à leur valeur nominale, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Sous Solvabilité II, les prêts et prêts hypothécaires sont valorisés à leur juste valeur. Celle-ci est principalement fondée sur l'approche par résultat, basée sur une projection déterministe des flux de trésorerie. Les taux d'actualisation proviennent de cotations issues de différents marchés actifs et reflètent le risque de crédit de l'instrument.

En application du principe de proportionnalité, la valeur au coût amorti peut s'avérer être une bonne approximation de la juste valeur pour certaines catégories de prêts (prêts aux salariés notamment).

D.1.5. Provisions techniques cédées

Les provisions techniques cédées correspondent à la part des réassureurs dans les engagements techniques de la cédante, cette part étant déterminée en application des stipulations des traités de réassurance.

En normes françaises, les provisions techniques cédées sont basées sur les provisions techniques brutes sur lesquelles sont appliquées les dispositions contractuelles des traités de réassurance.

Sous Solvabilité II, la meilleure estimation - *Best Estimate* - des provisions techniques cédées découlant des traités de réassurance est déterminée par une approche actuarielle et tient compte de pertes probables en cas de défaut de la contrepartie (cf. Section « D2 – Provisions techniques »).

D.1.6. Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les créances d'assurance et de réassurance regroupent les primes acquises non émises nettes de primes à annuler ainsi que les créances détenues sur les assurés, intermédiaires d'assurance et réassureurs.

D.1.7. Primes acquises non émises & primes à annuler de réassurance

Les Primes Acquises Non Emises (PANE) sont des primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises à la date de clôture. Les Primes A Annuler (PAA) sont des provisions constituées pour prendre en compte les primes afférentes à l'exercice en cours qui devront être annulées sur l'exercice suivant.

En normes françaises, ces créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Sous Solvabilité II, ces créances sont prises en compte dans le calcul de la meilleure estimation des provisions techniques (« *Best Estimate Liabilities* » - BEL). Ainsi, elles n'apparaissent plus à l'actif du bilan économique.

D.1.8. Créances détenues sur les assurés, intermédiaires d'assurance et réassureurs

Les créances d'assurance et de réassurance sont essentiellement composées des montants à recevoir des assurés, des autres assureurs ou intermédiaires d'assurance ainsi que des comptes courants débiteurs avec les réassureurs. En cas de risque de défaut, les créances font l'objet d'une dépréciation au titre du risque de défaut de la contrepartie.

En normes françaises, ces éléments sont enregistrés au bilan à leurs valeurs nominales et nettes de dépréciations.

Sous Solvabilité II, les créances d'assurance et de réassurance sont valorisées à leur juste valeur. En application du principe de proportionnalité, la valeur nominale constitue une bonne approche de la juste valeur de ces créances (créances à court terme, sans risque de crédit avéré).

D.1.9. Autres créances (hors assurance)

Les autres créances regroupent l'ensemble des montants à recevoir sur le personnel et les différents intermédiaires non assurance, y compris les entités publiques (Etat, URSSAF, etc.).

En normes françaises, les autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale. En cas de risque de défaut avéré, celles-ci font l'objet d'une dépréciation.

Sous Solvabilité II, les autres créances doivent être enregistrées à la juste valeur. En application des principes de matérialité et de proportionnalité, la valeur au coût amorti est une bonne approximation de la juste valeur de ces créances.

D.1.10. Trésorerie et équivalent trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires, les soldes auprès des banques centrales, les espèces, les bons du Trésor (dans la mesure où ils ne sont pas compris dans les actifs financiers), les chèques et les lettres de change éligibles pour refinancement auprès d'une banque centrale (sous réserve d'une échéance de trois (3) mois maximum à compter de la date d'acquisition).

En normes françaises et en normes Solvabilité II, la trésorerie et équivalent trésorerie sont valorisés au montant nominal, et si nécessaire, ajustés du risque de défaut de contrepartie. Dans le cadre des principes de matérialité et de proportionnalité, la valeur nominale s'avère être une bonne approximation de la juste valeur.

D.1.11. Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

Les autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus correspondent principalement aux charges constatées d'avance et autres actifs.

En normes françaises, ces actifs sont valorisés à leur valeur nominale tandis qu'en Solvabilité II ils sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur correspond à la valeur nominale ajustée du risque de défaut de contrepartie. Dans certains cas, la valeur nominale suffit à refléter la valeur de marché de l'actif.

D.2. Provisions techniques

La valeur de marché des provisions techniques représente la meilleure estimation actualisée, augmentée de la marge pour risque représentant le coût d'immobilisation du capital pour supporter les engagements d'assurance jusqu'à leur extinction. La marge pour risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance.

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques toutes activités confondues.

	2019			2018		
	Meilleure estimation totale brute	Meilleure estimation totale nette	Marge de risque	Meilleure estimation totale brute	Meilleure estimation totale nette	Marge de risque
En milliers d'Euros						
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	1 002 063	1 002 063	9 482	847 171	847 171	8 152
Assurance avec participation aux bénéfices	1 002 063	1 002 063	9 482	847 171	847 171	8 152
Provisions techniques UC ou indexés	3 700 896	3 700 896	35 920	3 344 720	3 344 720	33 550
Assurance liée à des unités de comptes	3 700 896	3 700 896	35 920	3 344 720	3 344 720	33 550

Tableau 15 - Provisions techniques par LoB

D.2.1. Description des bases, méthodes et hypothèses utilisées dans le « *Best Estimate* »

Les provisions techniques sous Solvabilité II représentent le montant des engagements d'assurance que devra payer la compagnie pour transférer ses obligations d'assurance ou de réassurance à une autre compagnie. La valeur des provisions techniques correspond à une vision économique des engagements d'assurance. Elle est calculée comme la somme de la meilleure estimation des engagements du passif (ou *Best Estimate Liabilities* - BEL) à laquelle s'ajoute une marge pour risque (ou *Market Value Margin* - MVM).

La Fonction Actuarielle au sein de Génération Vie est responsable de la valorisation des provisions techniques. La méthodologie utilisée pour la valorisation des risques techniques est basée sur la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats d'assurance.

Ainsi, lors de l'évaluation de la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats d'assurance, les critères suivants sont pris en compte :

- le degré d'homogénéité des risques dans les contrats modélisés ;
- la variété des sous-jacents qui composent le risque ;
- la manière dont ces sous-jacents sont liés entre eux ;
- le niveau d'incertitude (dans quelle mesure les flux de trésorerie futurs peuvent être prédits) ;
- la fréquence et la gravité du risque ;
- l'écoulement des règlements de sinistres ;
- la provenance du *business* (affaires directes ou réassurance) ;
- tout instrument utilisé pour atténuer les risques.

Les modèles de projection utilisés pour le calcul du *Best Estimate* prennent en compte les éléments suivants :

- l'interdépendance des flux de trésorerie futurs (ou *cash flows*) ;
- le potentiel impact des décisions futures de gestion sur les flux de trésorerie futurs ;
- l'impact asymétrique des risques sur la valeur des flux de trésorerie, en particulier si les contrats comprennent des options et garanties incorporées ou s'il y a des contrats de réassurance complexes ;
- le comportement dynamique des assurés intégré dans le modèle qui induit une valeur de l'option de rachat ;
- l'utilisation d'instruments complexes pour atténuer les risques.

a) *Best Estimate Liabilities* - BEL

Les valeurs des BEL sont calculées pour tous les contrats en portefeuille à la date de clôture. Ainsi, le calcul des BEL inclut uniquement les *cash-flows* entrants et sortants des contrats d'assurance et de réassurance dans le portefeuille existant en vision *run-off*. Les flux futurs comprennent :

Les flux entrants :

- les primes futures (sous certaines conditions) ;
- les créances de subrogations ;
- les reprises éventuelles de provisions résiduelles au terme de la projection ;
- autres éléments éventuels.

Les produits financiers liés aux placements ne sont pas directement pris en compte comme des flux dans l'évaluation des provisions techniques *Best Estimate* ; ils interviennent indirectement via la Participation aux bénéfices et les flux de prestations.

Les flux sortants peuvent être séparés en trois (3) catégories :

- prestations versées aux assurés ;
- frais engendrés par la gestion des engagements ;
- autres éléments de flux de trésorerie tels que le paiement d'impôts imputé aux assurés.

b) Utilisation de méthodes alternatives

Ajustement de volatilité

Le Groupe Allianz dont fait partie Génération Vie a fait le choix de prendre en compte un *spread* additionnel sur le taux sans risque appliqué pour l'actualisation des BEL (évaluation avec et sans mesure du paquet branches longues LTGA). Cet élément contra-cyclique est destiné à limiter la volatilité d'une crise de liquidité obligatoire sur le passif.

Une quantification de l'annulation des effets de la correction pour volatilité est présentée dans les annexes (QRT S22.01.21).

c) Niveau d'incertitude lié au « Best Estimate Liabilities » - BEL

Comme dans toute estimation actuarielle, il y a un niveau d'incertitude inhérent aux projections impliquant des événements futurs.

La sensibilité des provisions techniques à des changements dans les hypothèses clés est testée. Le test de sensibilité est effectué à partir d'hypothèses alternatives sur le portefeuille de contrats en cours. Pour chaque test de sensibilité, les hypothèses clés sont changées par rapport aux valeurs du scénario central. La modification des hypothèses est appliquée à la date d'évaluation. Les tests de sensibilité sont effectués sur la BEL et les Options & Garanties.

En milliers d'euros		2019						2018	
		Meilleure estimation totale brute	Option et Garanties	Marge de risque	Provisions techniques Brutes	Meilleure estimation totale brute	Option et Garanties	Marge de risque	Provisions techniques Brutes
	Scénario central	4 665 241	37 719	45 402	4 748 361	4 156 795	35 096	41 701	4 233 592
	Taux sans risque +100pdb	174 065	7 199	-	181 264	125 146	7 921	-	133 067
	Taux sans risque -100pdb	219 559	8 211	-	227 770	144 994	12 929	-	157 923
	Taux sans risque +50pdb	94 046	1 195	-	95 241	64 607	4 523	-	69 129
	Taux sans risque -50pdb	110 246	3 178	-	107 068	70 082	5 059	-	75 142
	+20% en valeur immobilière	21 119	123	-	21 242	9 636	82	-	9 719
	-20% en valeur immobilière	21 113	159	-	21 273	9 636	79	-	9 715
	+20% en action	372 980	5 124	-	378 104	318 517	2 512	-	321 029
	-20% en action	373 186	4 633	-	377 819	316 895	3 564	-	320 459
	+50% en action	933 889	12 336	-	946 225	796 944	6 088	-	803 032
	-50% en action	929 197	14 232	-	943 428	791 012	9 423	-	800 435
	Augmentation dans la volatilité des Swaption +25%	-	10 682	-	10 682	-	6 359	-	6 359
	Diminution dans la volatilité de Swaption -25%	-	8 521	-	8 521	-	4 837	-	4 837
	Augmentation dans la volatilité des actions +25%	-	6 920	-	6 920	-	10 826	-	10 826
	Diminution dans la volatilité des actions -25%	-	5 586	-	5 586	-	8 666	-	8 666
	Taux Forward Ultime -200pdb	27 209	5 479	-	32 689	9 050	27 509	-	36 559
	Taux de cession +10%	4 091	1 600	-	2 491	7 558	1 708	-	5 850
	Taux de cession -10%	4 426	1 533	-	2 893	8 082	1 671	-	6 411
	Frais de maintenance +10%	20 536	831	-	19 706	15 872	947	-	14 925
	Frais de maintenance -10%	20 570	835	-	19 735	15 872	939	-	14 934
	Inflation de frais de maintenance +1%	27 681	2 045	-	25 636	18 865	1 950	-	16 915
	Mortalité +15% pour produits avec risque de décès	885	1 968	-	1 083	4 750	1 954	-	2 796
	Risque Spread de crédit +100pdb	267 386	1 441	-	265 945	277 190	1 860	-	275 329
	Risque Spread de crédit -100pdb	344 249	9 941	-	334 309	337 791	6 984	-	330 808
	Ad-hoc A	-	-	-	-	9 308	4 235	-	13 543
	Ad-hoc B	-	-	-	-	2 149	513	-	2 662
	Ad-hoc C	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 16 - Niveau d'incertitude des BEL

D.2.2. Description des bases, méthodes et hypothèses utilisées dans la Marge pour risque

Conformément à l'Article 77 de la Directive Solvabilité II, quand les risques ne sont pas couvrables (« *non-hedgeables* »), une marge pour risque est exigée. Dans le cas contraire, lorsque les risques sont considérés couvrables (« *hedgeables* »), les provisions techniques correspondent à la juste évaluation de la couverture financière répliquant parfaitement les flux d'assurance relatifs aux engagements. De ce fait, aucune marge pour risque n'est exigée pour les risques couvrables.

Le calcul du coût d'immobilisation du capital – *Cost of Capital (CoC)* – est donc requis pour les risques non-couvrables : risques de souscription (y compris inflation) et risques opérationnels qui ne peuvent être transférés sur des marchés de capitaux.

Génération Vie considère que le risque de crédit lié à la réassurance est complètement couvert et donc exclu du calcul de la marge pour risque.

La diversification des risques entre *LoB* est reflétée dans le calcul de la marge pour risque. Comme autorisé par l'Article 58 des Actes Délégés, Génération Vie utilise une méthode simplifiée pour l'évaluation de la marge pour risque. Génération Vie a décidé de mettre en œuvre pour l'évaluation simplifiée des SCR futurs, la méthode 2 telle que décrite à la section TP 5.35 des Spécifications Techniques (sur les risques listés ci-avant). Concernant les risques de mortalité, mortalité calamité et opérationnel, l'inducteur est le montant des réserves; et pour le risque de coûts, les coûts de gestion. Sur le risque de longévité, il s'agit des réserves de la retraite individuelle et collective en phase d'accumulation et de rente.

D.2.3. Réassurance

Conformément à l'Article 77 de la Directive Solvabilité II, la BEL est calculée brute de réassurance, sans déduction des parts cédées au titre des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation, celles-ci étant calculées séparément.

La valeur des provisions cédées est calculée en conformité avec les limites des contrats d'assurance et de réassurance.

Le calcul des provisions cédées conduit à la constatation des provisions cédées calculées comme un tout ou à la meilleure estimation BEL des provisions techniques cédées. Les BEL doivent être calculées en brut au niveau des passifs et les BEL cédées doivent être calculées et enregistrées au niveau de l'actif. La marge pour risque étant nette de réassurance, aucun montant n'est enregistré séparément à ce titre.

D.2.4. Ecart d'évaluation entre normes françaises et Solvabilité II

Les différences entre la valeur des Provisions Techniques sous Solvabilité II et en normes françaises sont dues à :

- la marge pour risque qui est explicitement isolée dans le cadre de la Directive Solvabilité II ;
- la prise en compte d'hypothèses économiques et financières intégrées dans le calcul de la meilleure estimation en Solvabilité II (le coût des garanties offertes aux assurées est valorisé par une approche stochastique en Solvabilité II avec prise en compte des interactions actif/passif mais non pris en compte en norme locale) ;
- la prise en compte du risque de défaut dans les provisions cédées.

En milliers d'Euros	2 019	2 018	Variation
Provisions techniques - Vie (hors UC ou indexés)	1 011 545	855 323	156 222
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-
Meilleure estimation	1 002 063	847 171	154 892
Marge de risque	9 482	8 152	1 330
Provisions techniques UC ou indexés	3 736 816	3 378 270	358 547
Provisions techniques calculées comme un tout	-	-	-
Meilleure estimation	3 700 896	3 344 720	356 176
Marge de risque	35 920	33 550	2 370
Autres provisions techniques	-	-	-
Passifs techniques	4 748 361	4 233 592	514 769

Tableau 17 - Variation des BEL en Solvabilité II entre l'exercice 2018 et l'exercice 2019

D.3. Autres passifs

Le principal écart de valorisation des autres passifs entre le bilan en Solvabilité II et les états financiers en normes françaises apparaît au niveau du poste «impôts différés passifs». Soit un écart total de +15 336 milliers d'euros dû :

- à l'absence de constatation d'impôts différés (actifs ou passifs) en normes françaises ;
- à la constatation en Solvabilité II d'impôts différés relatifs aux différences temporelles résultant de la valorisation des actifs et passifs.

En milliers d'Euros	2 019	2 018	Variation
Provisions autres que les provisions techniques	1 594	1 528	66
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	817	695	122
Impôts différés passifs	15 336	14 098	1 238
Dettes envers les établissements de crédit	6 581	4 219	2 362
Dettes nées d'opérations d'assurance	11 329	9 018	2 311
Dettes nées d'opérations de réassurance	490	373	117
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	1 601	240	1 361
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	19 518	17 221	2 297
Autres passifs	57 267	47 392	9 875

Tableau 18 – Autres Passifs

D.3.1. Provisions autres que les provisions techniques

Les provisions autres que les provisions techniques correspondent aux provisions destinées à couvrir les dettes probables dont l'échéance et/ou le montant sont certains tels que les provisions pour restructurations et les provisions pour litiges.

En normes françaises, ces provisions sont déterminées sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture. En application du principe de proportionnalité, cette approche peut être maintenue dans le bilan économique.

D.3.2. Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Les dépôts espèces reçus des réassureurs correspondent à la dette représentative des montants reçus ou déduits par un réassureur conformément au traité de réassurance.

En normes françaises, les dépôts espèces des réassureurs sont valorisés au coût nominal (montant des espèces déposées en accord avec les traités de réassurance).

Sous Solvabilité II, les dettes pour dépôts espèces des réassureurs sont valorisées à leur juste valeur en utilisant l'approche par résultat. L'évaluation à la juste valeur intègre les intérêts versés et le remboursement à terme.

D.3.3. Impôts différés passifs

Les passifs d'impôts différés sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables. Pour plus de détails se référer à la section « *D.1.3. – Impôts différés actifs* ».

D.3.4. Dettes financières (hors dettes subordonnées)

En normes françaises, les dettes financières sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

En Solvabilité II, les dettes financières sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée principalement selon l'approche de marché en prenant en compte le prix coté sur un marché actif ou l'approche par résultat en utilisant les flux de trésoreries actualisés.

D.3.5. Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

Les dettes d'assurance et de réassurance concernent les montants dus aux assurés, aux intermédiaires, à d'autres assureurs ou réassureurs qui ne sont pas comptabilisés en provisions techniques (par exemple les commissions dues aux intermédiaires non encore payées) et les commissions sur Primes Acquisées Non Emises (PANE) et Primes A Annuler (PAA).

Les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance sont généralement comptabilisées à leur valeur nominale en normes françaises.

En application du principe de proportionnalité et du fait de leur caractère court terme, la valeur nominale de ces dettes peut être considérée comme un bon indicateur de la juste valeur à retenir dans le bilan Solvabilité II.

D.3.6. Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)

Les autres dettes (non liées aux opérations d'assurances) comprennent les dettes envers les fournisseurs, les institutions publiques, etc.

La valorisation de ces dettes en normes françaises correspond au montant de la sortie de ressources que l'entité doit supporter pour éteindre son obligation.

En application du principe de proportionnalité et du fait de leur caractère court terme, la valeur nominale de ces dettes peut être considérée comme un bon indicateur de la juste valeur à retenir dans le bilan économique.

D.3.7. Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Les autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus comprennent principalement les charges à payer et autres passifs.

En normes françaises, ces dettes sont généralement reconnues pour leur valeur nominale. En application du principe de proportionnalité et du fait de leur caractère court terme, la valeur nominale de ces dettes peut être considérée comme un bon indicateur de la juste valeur à retenir dans le bilan économique.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Toutes les informations sur les méthodes de valorisation alternatives ont été décrites dans chacune des lignes du bilan Solvabilité II.

D.5. Autres informations

Toutes les informations importantes concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité ont été abordées dans les chapitres ci-dessus de la Section « *D- Valorisation à des fins de solvabilités* ».

GESTION DU CAPITAL

E

E.1. Fonds propres

E.1.1. Objectifs, politiques et procédures

L'un des principaux axes de la stratégie de Génération Vie est de maintenir une solidité financière qui constitue une base essentielle de la viabilité de son activité à long terme et par conséquent, à la confiance accordée par ses clients. Les fonds propres étant une ressource fondamentale pour maintenir le cap de la stratégie, un cadre de gestion du capital est mis en place à travers une politique de gestion du capital adaptée.

Ainsi, Génération Vie veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec ses principaux objectifs:

- le maintien de sa solidité financière ;
- la préservation de sa flexibilité financière pour financer son développement ;
- le maintien d'une bonne résilience en cas de scénarios de stress ;
- la réponse aux attentes de ses diverses parties prenantes : superviseurs, agences de notation et actionnaires.

Les risques et les besoins en fonds propres sont intégrés dans toute la chaîne de gestion et de prise de décision de la société. La Politique de Gestion du Capital de Génération Vie est déclinée à partir de la Politique de Gestion de Capital du Groupe Allianz. Elle relève de la responsabilité du Directeur Financier d'Allianz France. Elle est révisée une (1) fois par an.

Il n'y a eu aucun changement important au cours de la période considérée en ce qui concerne les objectifs, les politiques et les processus utilisés par Génération Vie pour la gestion de ses fonds propres.

E.1.2. Structure et niveau de fonds propres

a) Structure des fonds propres

Le tableau suivant détaille les éléments des fonds propres de Génération Vie et leur classification respective par type de fonds propres et par niveau de qualité :

En milliers d'Euros	2019				
	Total	Niveau 1 Non-restreint	Niveau 1 Restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base	142 179	142 179	-	-	-
Actions ordinaires (y compris actions auto-détenues)	42 498	42 498	-	-	-
Primes d'émission (pour les actions ordinaires)	14 994	14 994	-	-	-
Fonds excédentaires	22 666	22 666	-	-	-
Réserve de réconciliation	62 021	62 021	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Fonds propres auxiliaires	-	-	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	142 179	142 179	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	142 179	142 179	-	-	-

Tableau 19 – Détail de la classification des fonds propres Solvabilité II au 31 décembre 2019

En milliers d'Euros	2018				
	Total	Niveau 1 Non-restreint	Niveau 1 Restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base	116 961	116 961	-	-	-
Actions ordinaires (y compris actions auto-détenues)	42 498	42 498	-	-	-
Primes d'émission (pour les actions ordinaires)	14 994	14 994	-	-	-
Fonds excédentaires	3 014	3 014	-	-	-
Réserve de réconciliation	56 456	56 456	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Fonds propres auxiliaires	-	-	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	116 961	116 961	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	116 961	116 961	-	-	-

Tableau 20 – Détail de la classification des fonds propres Solvabilité II au 31 décembre 2018

Selon la norme Solvabilité II, les fonds propres disponibles se décomposent en:

- **fonds propres de base** qui sont constitués d'une part de l'excédent des actifs sur les passifs (valorisés selon l'Article 75 et la section II de la Directive Solvabilité II) auquel est soustrait le montant des actions détenues en propre, les dividendes prévisionnels et les éventuels retraitements sur les fonds cantonnés (*Ring Fenced Funds*) et d'autre part des passifs subordonnés; et,
- **fonds propres auxiliaires**: qui comprennent des éléments de passifs, autres que les fonds propres de base, pouvant être appelés et utilisés pour absorber des pertes tels que les fractions de capital non appelées et/ou non versées et les lettres de crédits et garanties (sous réserve d'approbation par le superviseur).

Plus précisément chez Génération Vie, les fonds propres disponibles correspondent à l'excédent des actifs par rapport aux passifs car au 31 décembre 2019, il n'existe aucun dividende prévisionnel, action propre ou fonds cantonnés (*Ring Fenced Funds*).

Ils sont classés selon leur niveau de qualité en trois (3) niveaux :

- **le niveau 1 (ou Tier 1)** correspond à la meilleure qualité et comprend les éléments de fonds propres de base continuent et immédiatement mobilisables, disponibles en totalité et subordonnés. On y identifie les éléments dits restreints et des éléments dits non restreints ;
- **le niveau 2 (ou Tier 2)** comprend les éléments de fonds propres de base moins facilement mobilisables, mais dont la totalité est utilisable ; et,
- **le niveau 3 (ou Tier 3)** enfin, comprend les fonds propres de base ne pouvant être classés dans les niveaux précédents ainsi que les fonds propres auxiliaires.

La classification s'appuie sur deux (2) caractéristiques principales : la disponibilité permanente (pour absorber complètement les pertes) et la subordination (en cas de liquidation, disponibilité du montant total sans remboursement possible avant que tous les autres engagements ne soient honorés). D'autres exigences complémentaires portent sur une durée suffisante (durée compatible avec la durée des engagements), mais également l'absence d'incitation à rembourser, l'absence de charges fixes obligatoires et l'absence de contrainte.

Génération Vie présente donc des fonds propres de qualité, puisqu'uniquement constitués de fonds propres de base de niveau 1.

b) La réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation correspond à la différence entre l'actif net Solvabilité II ajusté et les éléments de capital purs (capital social, primes d'émission, ...). Elle inclut le montant correspondant aux bénéfices futurs attendus.

En milliers d'Euros	2 019	2 018	Variation
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	142 179	116 961	25 218
Actions propres (détenues directement et indirectement)			-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-	-	-
Autres éléments de fonds propres de base	- 80 158	- 60 505	- 19 653
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés			-
Réserve de réconciliation	62 021	56 456	5 566

Tableau 21 – Réserve de réconciliation

c) Les éléments déduits des fonds propres

Aucun élément n'est déduit des fonds propres de Génération Vie.

d) Evolution des fonds propres au cours de l'année

Le tableau suivant détaille le passage de l'excédent des actifs par rapport aux passifs aux fonds propres de base de Génération Vie au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 :

En milliers d'Euros	2 019	2 018	Variation
Excédent d'actif sur passif	142 179	116 961	25 218
Actions propres (détenues directement et indirectement)	-	-	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-	-	-
Fonds cantonnées	-	-	-
Excédent d'actif sur passif après ajustement	142 179	116 961	25 218
Dettes subordonnées	-	-	-
Déduction des participations des institutions financières et de crédit	-	-	-
Fonds propres de base	142 179	116 961	25 218
Fonds propres auxiliaires	-	-	-
Fonds propres disponible	142 179	116 961	25 218

Tableau 22 – Détail des fonds propres Solvabilité II aux 31 décembre 2019 et 2018

Les fonds propres économiques de Génération Vie ont augmenté de 25 millions d'euros entre décembre 2018 et décembre 2019. Les évolutions des marchés financiers sont, au global, neutres. Des écarts d'expérience négatifs impactent les fonds propres à la baisse, mais sont compensés par la contribution du *business* existant.

Le *driver* principal de la hausse provient de la prise en compte de 70% de la PPE circulante en *surplus fund* conformément à l'arrêté ministériel du 28 décembre 2019.

Nous n'avons pris que partiellement en compte la PPE dans les fonds propres S2 de Génération Vie. Une approche plus systématique aurait permis de prendre en compte un montant plus important de contribution de la PPE aux fonds propres S2 et aurait conduit à accroître le ratio de solvabilité publié de +37%.

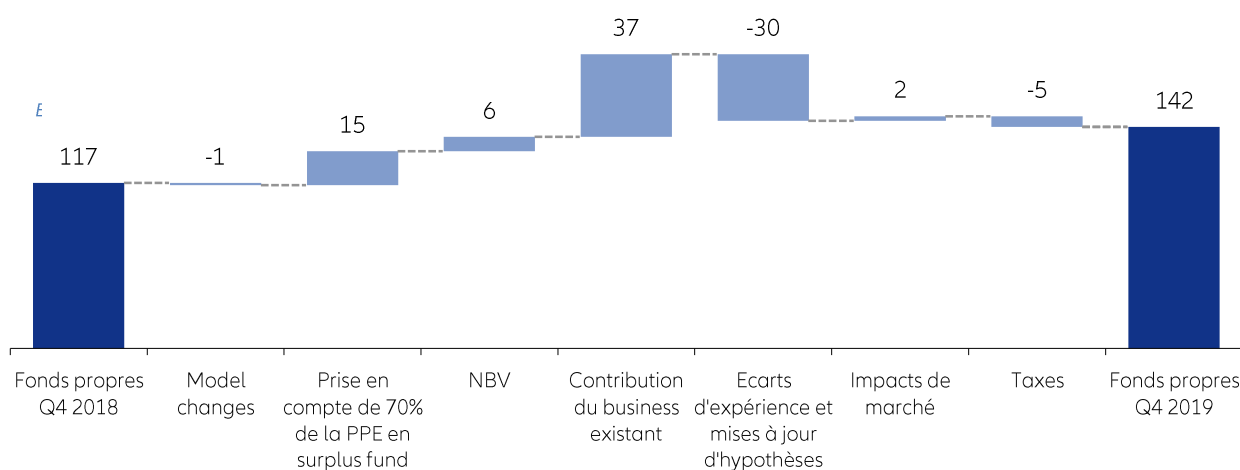


Figure 6 – Passage des fonds propres Solvabilité II du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019

E.1.3. Passage des fonds propres en normes françaises à Solvabilité II

Les principaux écarts constatés entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres sous Solvabilité II sont essentiellement issues des règles de revalorisation différentes à travers:

- l'utilisation de la valeur de marché des actifs financiers en Solvabilité II ;
- l'annulation des actifs incorporels en Solvabilité II ;
- l'annulation des frais d'acquisition reportés à l'actif du bilan ;
- l'utilisation de la meilleure estimation des provisions techniques ;

- la reconnaissance d'une marge pour risques ; et,
- la prise en compte de la fiscalité différée.

Passage des fonds propres normes françaises aux fonds propres Solvabilité II en 2019

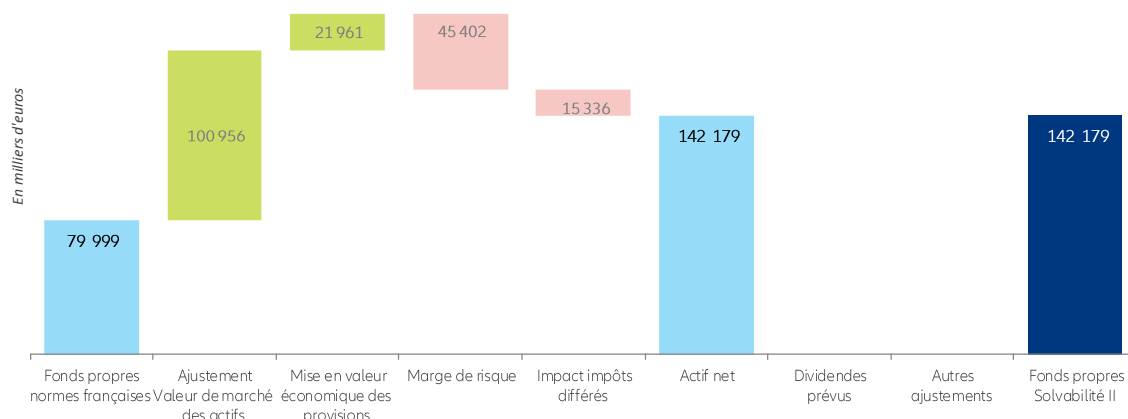


Figure 7 – Passage des fonds propres en normes françaises à Solvabilité II au 31 décembre 2019

Passage des fonds propres normes françaises aux fonds propres Solvabilité II en 2018

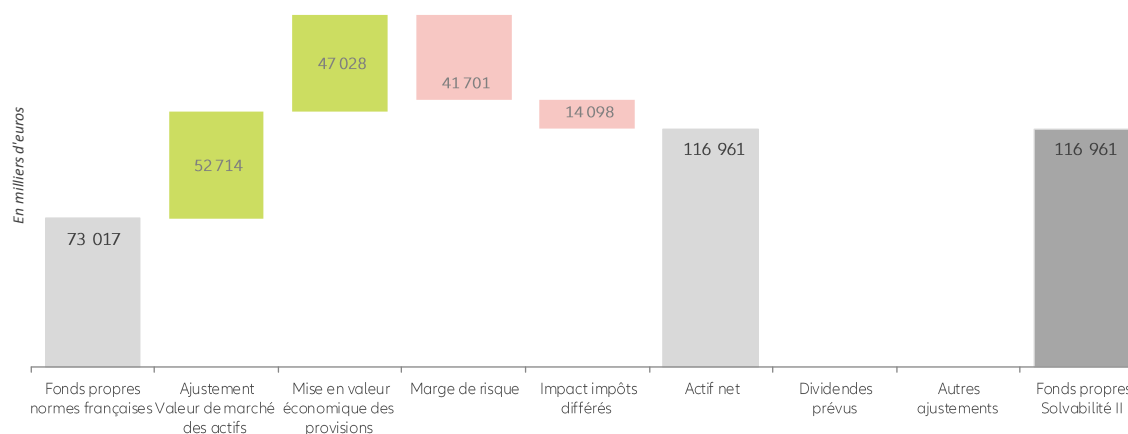


Figure 8 – Passage des fonds propres en normes françaises à Solvabilité II au 31 décembre 2018

La description poste par poste des écarts entre le Bilan en normes françaises et le Bilan Solvabilité II est indiquée dans la section « *D- Valorisation à des fins de solvabilité* » de ce rapport.

E.1.4. Fonds propres auxiliaires

Génération Vie ne possède pas de fonds propres auxiliaires.

E.1.5. Le mécanisme d'absorption des pertes sur le capital utilisé

Les éventuelles pertes qui pourraient survenir seront en premier lieu absorbées via les mécanismes traditionnels d'absorption des provisions techniques (après prise en compte de la réassurance) et des impôts différés.

En complément, les fonds propres doivent être disponibles pour absorber une perte qui ne pourrait l'être intégralement par les mécanismes ci-dessus décrits. Au sein d'Allianz France dont fait partie Génération Vie, la gestion du capital consiste à détenir un capital conforme à l'exigence réglementaire minimale et, le cas échéant, aux attentes des agences de notation augmentée d'une marge tampon de volatilité définie au niveau du Groupe Allianz.

La gestion des fonds propres au sein d'Allianz repose sur le mécanisme de ratio de solvabilité cible défini dans le cadre du processus ORSA.

Le capital excédentaire non mobilisé pour des raisons d'activité, légales ou réglementaires est remonté au Groupe Allianz sur l'horizon prévisionnel du plan de trois (3) ans. Cela permet au Groupe Allianz de maintenir tous les capitaux excédentaires disponibles au niveau du Groupe afin d'être en mesure de répondre rapidement à tout besoin local en capital.

Les fonds propres de Génération Vie ne sont pas constitués par des éléments qui correspondent aux critères énoncés dans l'Article 69, point a), iii) et v), et point b) du Règlement Délégué⁴.

E.1.6. Montant des fonds propres éligibles aux SCR et MCR

Le montant des fonds propres éligibles pour couvrir le *Risk Capital* est égal à la somme du montant des éléments de niveau 1, du montant éligible des éléments de niveau 2 et du montant éligible des éléments de niveau 3.

Dans le cas de Génération Vie, les fonds propres éligibles à la couverture du *Risk Capital* sont exclusivement composés de fonds propres de base de niveau 1 non restreints (cf. Section « E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis »).

Le montant des fonds propres de base éligible pour couvrir le MCR est égal à la somme du montant des éléments de niveau 1 et du montant éligible des éléments de fonds propres de base classés au niveau 2.

Dans le cas de Génération Vie, les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont exclusivement composés de fonds propres de base de niveau 1 non restreints (cf. Section « E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis »).

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1. Informations quantitatives et qualitatives sur les SCR et MCR

La Directive Solvabilité II prévoit deux (2) niveaux de capital de solvabilité requis distincts, à constituer par les organismes d'assurance : (i) un Minimum de Capital Requis (MCR), qui correspond au montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel les preneurs et les bénéficiaires seraient exposés à un niveau de risque inacceptable si l'entreprise d'assurance ou de réassurance était autorisée à poursuivre son activité ; et, (ii) un Capital de Solvabilité Requis (SCR) correspondant à un niveau de fonds propres éligibles cible permettant aux entreprises d'assurance et de réassurance d'absorber des pertes significatives et qui donne l'assurance raisonnable aux preneurs et aux bénéficiaires que les paiements auront lieu lorsqu'ils arriveront à échéance.

Au 31 décembre 2019, le montant de SCR de Génération Vie est de 91 021 milliers d'euros et le montant du MCR est de 40 960 milliers euros.

Le SCR n'est pas subordonné à une évaluation par les autorités de contrôle. En revanche, le processus permettant d'établir ce niveau de capital est évalué par l'ACPR et plus particulièrement dans le cas de l'utilisation d'un Modèle Interne.

Le capital de solvabilité requis est réparti par catégorie de risques dans les proportions indiquées dans le tableau suivant :

⁴ L'Article 69 traite des points iii) les comptes mutualistes subordonnés et libérés; v) les actions privilégiées libérées et le compte de primes d'émission lié; vi) une réserve de réconciliation; (b) les passifs subordonnés libérés, valorisés conformément à l'Article 75 de la Directive 2009/138/CE.

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2018	Variation
Risque de souscription	178	433 -	255
Risque commercial	28 197	25 666	2 532
Risque de marché	82 668	59 396	23 272
Risque de défaut de contrepartie	7 554	6 574	980
Risque opérationnel	11 043	11 964 -	921
Total Risk Capital avant diversification impôt et ajustements	129 639	104 032	25 607
IM - Capital Buffer	11 555	10 500	1 055
Fonds propres cantonnés	-	-	-
Impôt différés	- 16 217	- 14 098	2 119
Total des composants du Risk Capital non diversifiés	124 978	100 434	24 543
Diversification	- 33 956	- 33 219	738
Total Risk Capital	91 021	67 216	23 805
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-	-	-
SCR	91 021	67 216	23 805

Tableau 23 – Le capital de solvabilité requis (SCR)

La hausse constatée est principalement due à la hausse du capital requis au titre des risques de marché et notamment des risques de taux d'intérêt et de *spread*. En effet la baisse des taux d'intérêt enregistrée sur l'année 2019 contribue à augmenter la valeur pour les épargnants des garanties incluses dans les contrats en euros.

E.2.2. Données utilisées dans le calcul du minimum de capital requis

La méthode de calcul du MCR est conforme à la méthode décrite dans la Directive Solvabilité II. Elle repose sur une fonction linéaire qui utilise les variables suivantes : (i) les provisions techniques ; (ii) les primes souscrites ; (iii) le capital sous risque ; (iv) les impôts différés ; et, (v) les dépenses administratives. Les variables utilisées sont mesurées déduction faite de la réassurance. Le capital de solvabilité requis (SCR) de Génération Vie est calculé selon le Modèle Interne d'Allianz.

Au 31 décembre 2019, le montant de MCR de Génération Vie est de 40 960 milliers euros.

<i>En milliers d'Euros</i>	2019	2018	Variation
MCR linéaire	51 833	42 444	9 389
Capital de solvabilité requis (SCR)	91 021	67 216	23 805
Plafond du MCR	40 960	30 247	10 712
Plancher du MCR	22 755	16 804	5 951
MCR combiné	40 960	30 247	10 712
Seuil plancher absolu du MCR	3 700	3 700	-
Minimum de capital requis (MCR)	40 960	30 247	10 712

Tableau 24 – Le minimum de capital requis (MCR)

E.3. Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Génération Vie n'utilise pas le sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée pour le calcul du *Risk Capital*.

E.4. Différences entre la Formule Standard et le Modèle Interne utilisé

Génération Vie utilise le Modèle Interne d'Allianz qui permet de capter et de modéliser correctement l'ensemble des risques financiers et assurantiels auxquels elle est exposée contrairement à la Formule Standard décrite dans la Directive Solvabilité II.

E.4.1. Périmètre du Modèle Interne

Le Modèle Interne d'Allianz est appliqué sur l'ensemble des lignes d'activité de Génération Vie (sur tous les portefeuilles y compris les cantons réglementaires), via les catégories de risques présentées dans la Section « C - Profil de risque ».

E.4.2. Méthodologie utilisée dans le Modèle Interne

Le calcul du besoin en capital requis à travers le Modèle Interne d'Allianz repose sur l'estimation de la perte bicentenaire basée sur la distribution des fonds propres économiques du bilan Solvabilité II issue de simulations de Monte Carlo (50 000 simulations dans le cadre du Modèle Interne d'Allianz). Les hypothèses de distribution sont élaborées et calibrées, lorsque cela est possible, sur un historique basé sur des données de marché (pour les risques de marché et de crédit) ou sur des données internes (pour les risques actuariels). De plus, Il intègre également dans le processus de calibrage, les recommandations pouvant provenir de différentes sources expertes telles que le régulateur ou l'institut des actuaires.

Suivant cette approche, le Modèle Interne Allianz permet de déterminer la perte maximale de la valeur de son portefeuille selon un horizon de temps donné et une probabilité d'occurrence. Le *Risk Capital* est calculé comme la *VaR 99.5%* de la distribution à horizon un an des fonds propres économiques dérivée de la réalisation jointe des facteurs de risques du Modèle Interne. Cette réalisation jointe correspond à un évènement bicentenaire modélisé comme un choc instantané sur les postes du bilan Solvabilité II.

Le Modèle Interne contient différentes catégories de risques, définis selon une typologie en lien avec le profil de risque. Chacune de ces catégories est décomposée en différents composants. Pour chaque catégorie et composant, le Modèle Interne permet de restituer le besoin en capital avant diversification des catégories ou composants de risques entre eux, mais aussi après diversification entre les catégories de risques et composants.

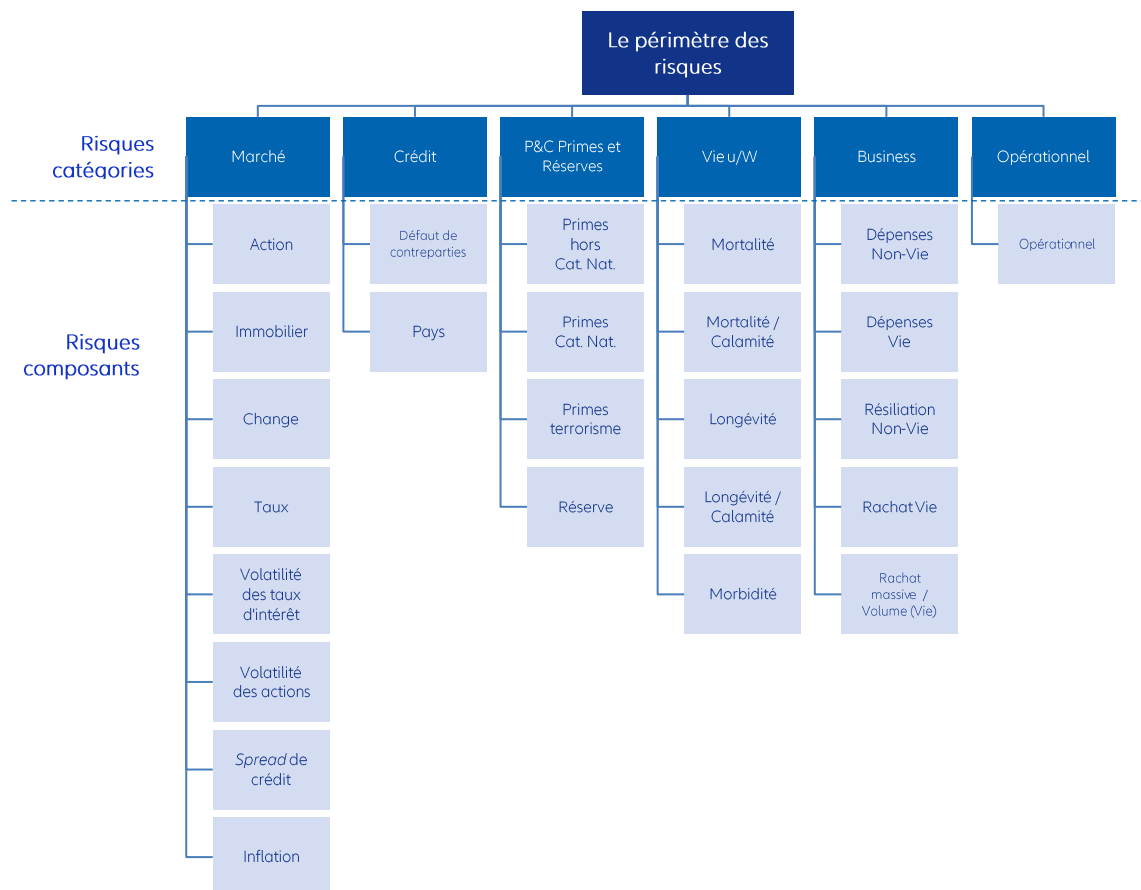


Figure 9 – Structure des risques en Modèle Interne d'Allianz

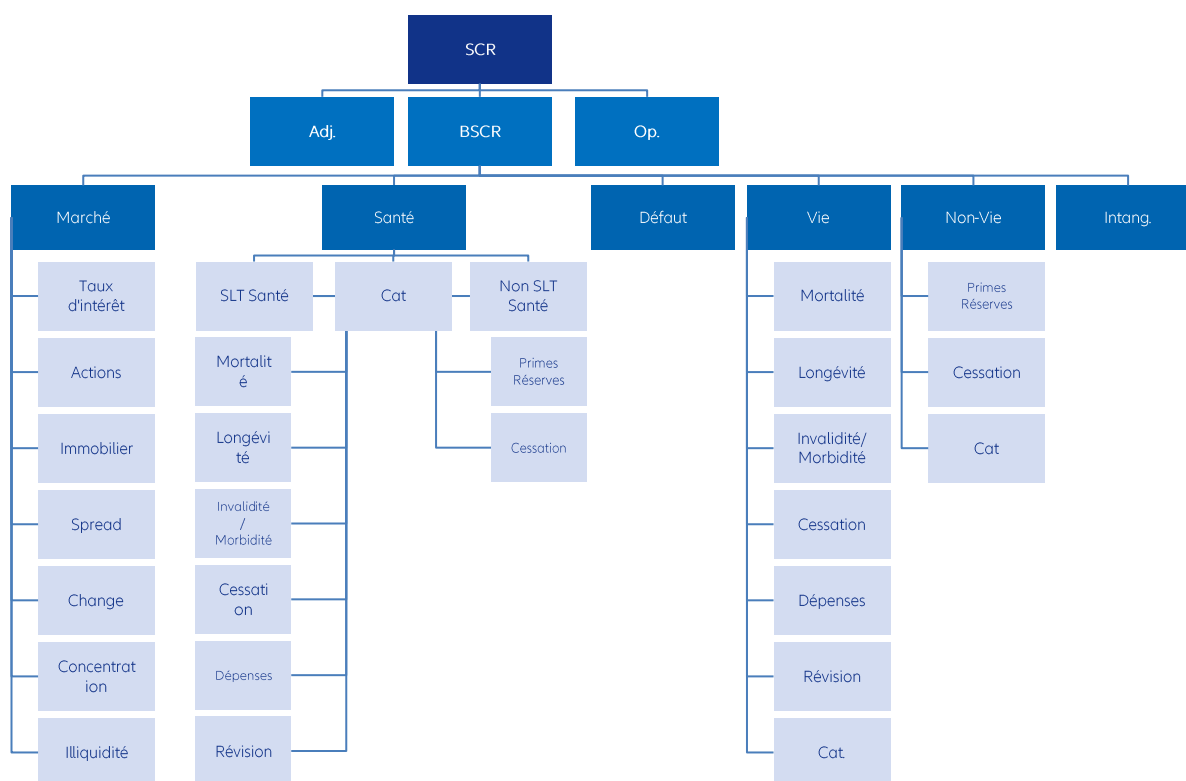


Figure 10 – Structure des risques en Formule Standard

E.4.3. Agrégation du *Risk Capital* et capital *add-on*

Le processus d'agrégation corrèle les différents facteurs (actions, taux d'intérêt, ...) par catégories de risques (risque de crédit, risque opérationnel, etc.) afin d'obtenir le capital de solvabilité total diversifié. Pour l'agrégation des risques, la méthodologie utilisée repose sur une copule de Gauss. La dépendance entre les risques et la copule est gérée par une matrice de corrélation. À l'exception des corrélations basées sur des données historiques, quatre étapes sont requises pour déterminer la corrélation (en se fondant sur l'avis d'experts au niveau du Groupe) :

- la rationalisation y compris les événements extrêmes ;
- l'analyse empirique si possible ;
- la détermination des seuils de tolérance pour obtenir une matrice de corrélation valide ;
- la validation par le Comité d'approbation des paramètres et des hypothèses (PAAC - *Parameters and Assumptions Approval Committee*).

Le capital de solvabilité agrégé est ensuite obtenu en calculant selon la méthode Harell-Davis la VaR à 99,5 % de la distribution de la valeur nette des actifs. Après l'optimisation, aucun effet de diversification n'est pris en compte pour les éléments suivants (directement ajoutés au capital de solvabilité) :

- la marge de capital complémentaire due à l'erreur d'estimation des portefeuilles de réplication ;
- la marge de capital complémentaire due à l'activation des atténuations de risques (*test MUOB*) ;
- la marge de capital complémentaire en lien avec les fonds cantonnés réglementaires.

E.4.4. Principales différences entre la Formule Standard et le Modèle Interne

La Formule Standard repose sur un coefficient de corrélation linéaire pour capter la dépendance entre les risques alors que le Modèle Interne repose sur un calcul du capital requis issu de plusieurs simulations qui a pour caractéristique la prise en compte des corrélations entre différents risques.

Les principales différences entre le Modèle Interne d'Allianz et la Formule Standard sont au niveau des :

- Risques assurantiels Vie
 - risque de coûts : dans le Modèle Interne, l'inflation n'est pas incluse dans le risque de coût mais comme un risque de marché. Il en découle un choc de coûts sensiblement plus important en Formule Standard. Le Modèle Interne considère en revanche un choc sur les activités nouvelles ;

- risque de rachats : en Modèle Interne, le maximum des chocs à la hausse et à la baisse est retenu au niveau canton, puis est sommé. En Formule Standard les chocs à la hausse et à la baisse ainsi que le risque de masse sont agrégés au niveau de la compagnie en prenant le maximum quel que soit le profil des taux sous-jacents ;
- risque de rachats de masse : des composants additionnels de volatilité sont ajoutés en Modèle Interne. Cependant, les résultats sont proches dans les deux approches ;
- risque de mortalité : pour le Modèle Interne, le risque de mortalité est scindé en deux composantes (niveau et volatilité). Avant diversification cette différence contribue à 80% de l'écart constaté entre le Modèle Interne et la Formule Standard. Cependant, le Modèle Interne considère un choc de volatilité sur la première année non repris en Formule Standard ;
- risque de catastrophe (Vie) : il correspond au risque de calamité du Modèle Interne.
- Risques opérationnels
 - le Modèle Interne suit une approche fondée sur des scénarios prospectifs, permettant de capturer un profil de risque opérationnel complet et approprié et de quantifier l'exposition aux pertes inattendues d'une manière plus appropriée et fiable, tenant compte de son environnement d'affaires interne et externe, de son environnement juridique et du système de contrôle interne. En Formule Standard le risque opérationnel est un facteur de prime / provisions techniques. En tant que tel, l'exposition à la perte opérationnelle inattendue est seulement déterminée par la taille de l'entreprise gérée, quel que soit le profil de risque réel de l'entreprise.
- Risques de marché
 - risque de taux : en Formule Standard le choc est appliqué comme un changement relatif en % de la courbe des taux. Le Modèle Interne repose sur des simulations stochastiques de déformation de la courbe des taux ;
 - risque action : la Formule Standard considère un choc par indice. Le Modèle Interne opère une diversification en fonction des indices retenus ;
 - risque immobilier : la Formule Standard considère un choc de -25%. Le Modèle Interne considère une volatilité de plusieurs indices immobiliers ;
 - risque de change : la Formule Standard opère un choc +/- 25% séparément sur chaque devise et retient le scénario le plus défavorable. Le Modèle Interne opère une diversification de l'ensemble des devises ;
 - risque de *spread* : le Modèle Interne applique une atténuation de 50% au risque de *spread*, modélisant le lien entre le niveau des *spreads* et de *Volatility Adjustment* mais conserve le risque souverain domestique ;
 - risque de contrepartie : la Formule Standard confère une charge de risque supérieure à celle retenue dans le Modèle Interne, calibré sur des ratings propriétaires (PR+) et des matrices de transitions historiques ;
 - risque d'inflation : en Formule Standard le risque d'inflation est pris en compte dans le risque de coût. En Modèle Interne le risque d'inflation est un risque de marché modélisé via des scénarios d'inflation stochastique ;
 - risque de volatilité : le Modèle Interne considère un risque de volatilité des taux/actions.

La Formule Standard repose sur un coefficient de corrélation linéaire pour capter la dépendance entre les risques alors que le Modèle Interne repose sur un calcul du capital requis issue de plusieurs simulations qui a pour caractéristique la prise en compte des corrélations entre différents risques.

Le Modèle Interne utilise la même mesure de risque et le même horizon temporel que la Formule Standard.

E.4.5. La pertinence des données utilisées dans le Modèle Interne

La qualité des données utilisées dans le Modèle Interne a un impact majeur sur les calculs des indicateurs, leur cohérence et la précision des résultats. Génération Vie bénéficie d'une gouvernance dédiée à la qualité des données.

Le département Gouvernance Solvabilité II central rattaché à la Direction des Risques d'Allianz France, qui couvre notamment Génération Vie déploie un dispositif de gestion et d'amélioration de la qualité des données. Le comité de gouvernance de la qualité des données, s'appuyant notamment sur le dispositif du contrôle permanent, anime un dispositif transverse et durable qui vise à identifier et traiter les problématiques de qualité des données utilisées pour le pilier 1 Solvabilité II. Ce pilotage est organisé en collaboration avec les équipes du *Chief Data Officer* qui coordonnent les actions autour des données pour Allianz France, dont Génération Vie.

Ce pilotage de la qualité des données trouve notamment son efficacité :

- en formalisant le cadre de qualité des données et constituant ainsi le socle commun de définitions et de principes de gouvernance en matière de qualité des données ;
- en renforçant le dispositif de contrôle de second niveau par un suivi des clôtures trimestrielles et la production d'indicateurs de qualité des données sur la performance des processus, des outils, la qualité des données reçues, la validité des calculs effectués et la pertinence des résultats ;
- en structurant le dispositif de gouvernance et par la nomination dès 2015 d'un responsable de la qualité des données.

Des travaux initiés depuis 2015 ont permis de comprendre et contenir des impacts qui seraient dus à des problématiques de qualité des données que ce soit sur les données de l'actif, du passif, du bilan ou toutes les données utilisées pour le calcul des fonds propres éligibles ou du calcul de l'exigence de risques. En 2016, ces travaux d'analyse et de correction ont été poursuivis.

En 2018 l'Audit Interne d'Allianz France a mené une revue « Sur le processus de calcul du Risque Capital ». La mission a porté sur les points suivants :

- gouvernance, rôles et responsabilités ;
- processus de calcul du *Risk Capital* ;
- processus de changement et de validation de Modèle Interne.

Les points suivants ont été identifiés :

- relancer le processus de suivi de la qualité des données présentes dans les modèles SII de façon à disposer d'un dictionnaire de données incluant un axe de criticité ;
- fiabiliser la gouvernance autour du Modèle Interne ;
- évaluer les risques inhérents sur l'ensemble des outils informatiques locaux mobilisés pour la production du *Risk Capital* ;
- rationaliser les contrôles et la documentation associée ;
- assurer un suivi de la relation avec les ressources externalisées ;
- définir le processus de P&L Attribution et les rôles et responsabilités associées ;
- renforcer l'utilisation du Modèle Interne par les activités commerciales.

Au 31 décembre 2019 toutes les remarques ont été clôturées grâce aux réponses et aux travaux de la Direction des Risques.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Au cours de l'année 2019, Génération Vie a été en ligne avec les exigences du minimum de capital requis et du capital de solvabilité requis.

Le ratio de solvabilité au 31 décembre 2019 est de 156%.

(En milliers d'euros)

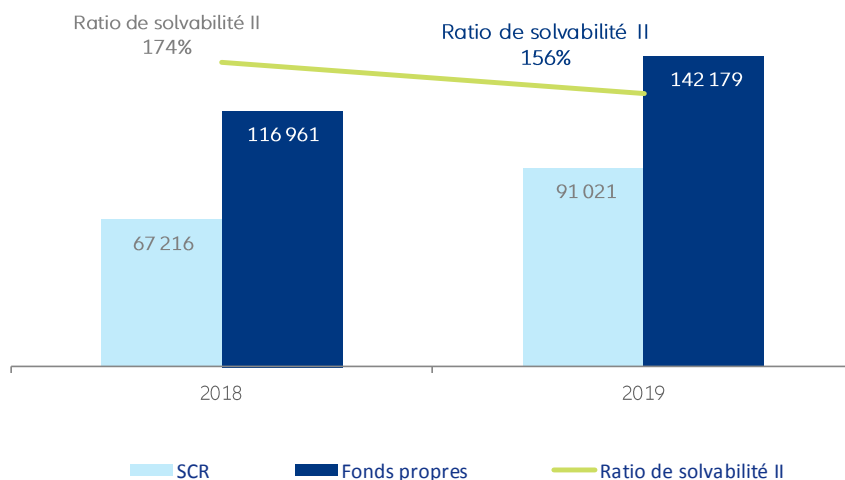


Figure 11 – Ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018

Cette évolution résulte principalement des évolutions de marché, en particulier la baisse des taux d'intérêts, de l'évolution des hypothèses techniques et du mix produit.

Les plans élaborés pour s'assurer du respect, dans le temps, du minimum de capital requis et du capital de solvabilité requis s'appuient sur un dispositif de surveillance continue. Des indicateurs de suivi permettent d'estimer si la solvabilité se situe dans les zones de confort définies.

E.6. Autres informations

Toutes les informations significatives concernant la gestion du capital de Génération Vie ont été abordées dans la section ci-dessus.

ANNEXES

S.02.01.02 – BILAN (1/2)

		En milliers d'euros	Valeur Solvabilité II
Actifs			C0010
Goodwill	R0010		
Frais d'acquisition différés	R0020		
Immobilisations incorporelles	R0030	-	
Actifs d'impôts différés	R0040	-	
Excédent du régime de retraite	R0050	-	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	-	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	1 097 525	
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	-	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	-	
Actions	R0100	20 397	
Actions – cotées	R0110	20 397	
Actions – non cotées	R0120	-	
Obligations	R0130	934 259	
Obligations d'État	R0140	443 227	
Obligations d'entreprise	R0150	491 033	
Titres structurés	R0160	-	
Titres garantis	R0170	-	
Organismes de placement collectif	R0180	142 869	
Produits dérivés	R0190	-	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	-	
Autres investissements	R0210	-	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	3 665 285	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	142 889	
Avances sur police	R0240	50 278	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	92 611	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	66	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-	
Non-vie hors santé	R0290	-	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	66	
Santé similaire à la vie	R0320	-	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	66	
Vie UC et indexés	R0340	-	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 903	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	9	
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 789	
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	35 578	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	- 236	
Total de l'actif	R0500	4 947 807	

S.02.01.02 – BILAN (2/2)

	En milliers d'euros	Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	-
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	-
Marge de risque	R0590	-
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 011 545
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	-
Marge de risque	R0640	-
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 011 545
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	1 002 063
Marge de risque	R0680	9 482
Provisions techniques UC et indexés	R0690	3 736 816
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	3 700 896
Marge de risque	R0720	35 920
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 594
Provisions pour retraite	R0760	-
Dépôts des réassureurs	R0770	817
Passifs d'impôts différés	R0780	15 336
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	6 581
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	11 329
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	490
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 601
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	19 518
Total du passif	R0900	4 805 628
Excédent d'actif sur passif	R1000	142 179

S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (1/3)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
En milliers d'euros		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (2/3)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
En milliers d'euros		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	-	-	-					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	-	-	-					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	-	-	-					-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	R1200								-
Total des dépenses	R1300								-

S.05.01.02 – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (3/3)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
En milliers d'euros		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	-	145 345	259 324	-	-	-	-	-	404 669
Part des réassureurs	R1420	-	589	158	-	-	-	-	-	747
Net	R1500	-	144 756	259 167	-	-	-	-	-	403 923
Primes acquises										
Brut	R1510	-	145 345	259 324	-	-	-	-	-	404 669
Part des réassureurs	R1520	-	589	158	-	-	-	-	-	747
Net	R1600	-	144 756	259 167	-	-	-	-	-	403 923
Charge des sinistres										
Brut	R1610	-	116 022	312 762	-	-	-	-	-	428 784
Part des réassureurs	R1620	-	340	-	-	-	-	-	-	340
Net	R1700	-	115 682	312 762	-	-	-	-	-	428 445
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-	19 546	-102 833	-	-	-	-	-	- 83 287
Part des réassureurs	R1720	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1800	-	19 546	-102 833	-	-	-	-	-	- 83 287
Dépenses engagées	R1900	-	9 138	50 392	-	-	-	-	-	59 530
Autres dépenses	R2500									38
Total des dépenses	R2600									59 568

S.12.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (1/2)

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-	-	-	-	C0150
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	1 002 063	3 700 896	-	-	-	-	-	-	4 702 959
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	66	-	-	-	-	-	-	-	66
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090	1 001 997	3 700 896	-	-	-	-	-	-	4 702 893
Marge de risque	R0100	9 482	35 920	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Meilleure estimation	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	1 011 545	3 736 816	-	-	-	-	-	-	4 748 361

En milliers d'euros

S.12.01.02 – PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (2/2)

		Assurance santé (assurance directe)				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		C0160	Contrats sans options ni garanties	C0170	Contrats avec options ou garanties				C0180
En milliers d'euros									
Provisions techniques calculées comme un tout		R0010	-						-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout		R0020	-						-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Meilleure estimation brute		R0030		-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0080		-			-	-	-
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total		R0090		-			-	-	-
Marge de risque		R0100	-				-	-	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout		R0110	-				-	-	-
Meilleure estimation		R0120			-		-	-	-
Marge de risque		R0130	-				-	-	-
Provisions techniques – Total		R0200	-				-	-	-

S.22.01.01 – IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

En milliers d'euros

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires (approche par étapes)								
			Sans la mesure transitoire portant sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Sans la mesure transitoire portant sur les taux d'intérêt	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Sans la correction pour volatilité et sans autres mesures transitoires	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Sans l'ajustement égalisateur et sans aucune des autres mesures	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques	R0010	4 748 361	4 748 361	-	4 748 361	-	4 755 127	6 766	4 755 127	-	6 766
Fonds propres de base	R0020	142 179	142 179	-	142 179	-	133 115	9 064	133 115	-	9 064
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	142 179	142 179	-	142 179	-	133 115	9 064	133 115	-	9 064
Capital de solvabilité requis	R0090	91 021	91 021	-	91 021	-	128 356	37 335	128 356	-	37 335
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	142 179	142 179	-	142 179	-	133 115	9 064	133 115	-	9 064
Minimum de capital requis	R0110	40 960	40 960	-	40 960	-	51 833	10 873	51 833	-	10 873

S.23.01.01 – FONDS PROPRES (1/2)

En milliers d'euros		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	42 498	42 498		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	14 994	14 994		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	22 666	22 666			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	62 021	62 021			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	142 179	142 179	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	-

S.23.01.01 – FONDS PROPRES (2/2)

		En milliers d'euros				
		Total C0010	Niveau 1 – non restreint C0020	Niveau 1 – restreint C0030	Niveau 2 C0040	Niveau 3 C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-			-	-
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	142 179	142 179	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	142 179	142 179	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	142 179	142 179	-	-	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	142 179	142 179	-	-	
Capital de solvabilité requis	R0580	91 021				
Minimum de capital requis	R0600	40 960				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	156%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	347%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	142 179
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	80 158
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	62 021
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	31 000
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	31 000

S.25.03.21 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LE MODELE INTERNE INTEGRALE

		En milliers d'euros	
Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis	
		C0010	C0030
10	IM - Market risk		82 668
11	IM - Underwriting risk		178
12	IM - Business risk		28 197
13	IM - Credit risk		7 554
14	IM - Operational risk		11 043
15	IM - LAC DT (negative amount)	-	16 217
16	IM - Capital Buffer		11 555
17	IM - Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation		-
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100	
Total des composants non diversifiés	R0110		124 978
Diversification	R0060	-	33 956
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE (à titre transitoire)	R0160		-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200		91 021
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210		-
Capital de solvabilité requis	R0220		91 021
Autres informations sur le SCR			
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300		2 759 744
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	R0310		16 217
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410		-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420		-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430		-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440		-
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460		126 229

S.28.02.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS – ACTIVITES D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE A LA FOIS VIE ET NON-VIE (1/2)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

C0010

RésultatMCR _{NL}	R0010	-
---------------------------	-------	---

En milliers d'euros

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)

		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	-	-
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y	R0030	-	-
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y	R0050	-	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y	R0060	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y	R0070	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance	R0080	-	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y	R0090	-	-
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	-	-
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

S.28.02.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS – ACTIVITES D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE A LA FOIS VIE ET NON-VIE (2/2)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

C0040

RésultatMCR _L	R0200	51 833
--------------------------	-------	--------

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)

En milliers d'euros

		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	882 514	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires	R0220	126 229	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	3 677 694	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	-	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de	R0250		-

Calcul du MCR global

C0070

MCR linéaire	R0300	51 833
Capital de solvabilité requis	R0310	91 021
Plafond du MCR	R0320	40 960
Plancher du MCR	R0330	22 755
MCR combiné	R0340	40 960
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700

C0070

Minimum de capital requis	R0400	40 960
---------------------------	-------	--------

ABREVIATION

Acronyme	Signification	Acronyme	Signification
ABS	<i>Asset Backed Securities</i>	ICS	<i>Internal Control System</i>
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution	IRCS	<i>Integrated Risk & Control System</i>
AFR	<i>Actuarial Function Report</i>	KRI	<i>Key Risk Indicators</i>
AM	<i>Asset Management</i>	LCR	Ratio de couverture de liquidité
AIM	<i>Allianz Investment Management</i>	LimCo	<i>Local Investment Committee / Comité Financier et d'Investissements</i>
ALM	<i>Asset and Liability Management</i>	LoB	<i>Line of Business</i>
AM	<i>Asset Management</i>	LSA	<i>Local Suitability Assessment</i>
AMBS	<i>Administrative Management or Supervisory Body</i>	MBS	<i>Mortgage Backed Securities</i>
AMI	<i>Allianz Management Institute / Institut de gestion d'Allianz</i>	MCR	<i>Minimum Capital Requirement / Minimum de Capital Requis</i>
BaFin	<i>Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht</i>	MIR	<i>Market Implied Ratings</i>
BE / BEL	<i>Best Estimate / Best Estimate Liabilities</i>	MRH	Multirisque habitation
BSCR	<i>Basic Solvency Capital Requirement</i>	MVBS	<i>Market Value Balance Sheet</i>
CAE	<i>Outsourcing Committee / Comité des Activités Externalisées</i>	MVM	<i>Market Value Margin</i>
CDA	Risque de défaut de contrepartie	NBM	<i>New Business Margin / Marge des affaires nouvelles</i>
CDD	Comité de Carrières	NFI	<i>New Financial Investment</i>
CDS	<i>Credit Default Swap</i>	ORM	<i>Operational Risk Management</i>
CMRO	Comité de maîtrise des risques opérationnels	ORGS	<i>Operational Risk and Governance System</i>
CMS	<i>Constant Maturity Swaps</i>	ORSA	<i>Own Risk and Solvency Assessment</i>
CoC	<i>Cost of Capital</i>	PAA	Primes A Annuler
COO	<i>Chief Operating Officer</i>	PAAC	<i>Parameters and Assumptions Approval Committee</i>
CP	Contrôle Permanent	PANE	Primes Acquisées Non Emises
CRisP	Système de gestion des limites par émetteur	PE	Provision d'Egalisation
CRO	<i>Chief Risk Officer</i>	PIT	<i>Point-in-Time</i>
DDA	Directive sur la Distribution d'Assurances	PPNA	Provision pour Primes Non Acquisées
DG	Directeur Général	PR+	<i>Public Rating Plus</i>
DGG	Directeur Général Délégué	PRC	Provision pour Risque Croissant
EO	Entité Opérationnelle	PREC	Provision pour Risque En Cours
EPIFP	<i>Expected Profits Included in Future Premiums</i>	PSAP	Provisions pour Sinistres A Payer
ESAP2	<i>European Standard of Actuarial Practice 2</i>	PVFP	<i>Present Value of Future Profits</i>
FATCA	<i>Foreign Account and Tax Compliance Act</i>	QRT	<i>Quantitative Reporting Templates</i>
FRDC	<i>Financial Reporting and Disclosure Committee</i>	RCSA	<i>Risk and Control Self Assessment</i>
GCC	<i>Group Compensation Committee / Comité de rémunération Groupe</i>	RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
IARD	Incendie, Accident et Risques Divers		

Acronyme	Signification
RiCO	<i>Risk Committee / Comité des Risques</i>
RO	Risques opérationnels
ROE	<i>Return on Equity / Rentabilité des Fonds Propres</i>
RoRC	<i>Return on Risk Capital</i>
RSSI	Responsable de la Sécurité du Système d'Information
SAA	<i>Strategic Asset Allocation</i>

Acronyme	Signification
SCR	<i>Solvency Capital Requirement / Capital de Solvabilité Requis</i>
TRA	<i>Top Risk Assessment</i>
TTC	<i>Through -the-cycle</i>
VaR	<i>Value at risk</i>
VNB	<i>New Business Value / Valeur des affaires nouvelles</i>

TABLES

Tableau 1 - Répartition du capital au 31 décembre 2019.....	5
Tableau 2 - Chiffre d'affaires brut de réassurance en normes françaises.....	6
Tableau 3 - Résultat de souscription en normes françaises.....	7
Tableau 4 - Répartition du portefeuille d'investissement en juste valeur Solvabilité II	7
Tableau 5 - Résultat d'investissement en normes françaises.....	8
Tableau 7 - La composition du Conseil d'Administration.....	11
Tableau 8 - La composition du Comité d'Audit et des Risques.....	11
Tableau 9 - Membres du Comité des Rémunérations.....	12
Tableau 10 - La composition du Comité Exécutif.....	13
Tableau 11 - La composition du Comité de Gouvernance et de Contrôle Interne	14
Tableau 11 – Duration	29
Tableau 12 – Variation de la sensibilité du ratio de SCR au risque de marché.....	32
Tableau 13 – Liste des catégories de risques retenues pour le calcul du risque opérationnel.....	35
Tableau 14 - Actifs	38
Tableau 15 - Provisions techniques par LoB.....	42
Tableau 16 - Niveau d'incertitude des BEL.....	43
Tableau 17 - Variation des BEL en Solvabilité II entre l'exercice 2018 et l'exercice 2019	44
Tableau 18 – Autres Passifs	44
Tableau 19 – Détail de la classification des fonds propres Solvabilité II au 31 décembre 2019	48
Tableau 20 – Détail de la classification des fonds propres Solvabilité II au 31 décembre 2018	48
Tableau 21 – Reserve de réconciliation.....	49
Tableau 22 – Détail des fonds propres Solvabilité II aux 31 décembre 2019 et 2018	50
Tableau 23 – Le capital de solvabilité requis (SCR).....	53
Tableau 24 – Le minimum de capital requis (MCR).....	53

FIGURES

Figure 1 - Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2019	6
Figure 2 - Présentation de la gouvernance et de la structure des comités	10
Figure 3 - Présentation du système de contrôle interne.....	22
Figure 4 – Répartition du Risk Capital avant diversification, impôt et autres ajustements par catégorie	27
Figure 5 –Sensibilité du Ratio de solvabilité au risque de marché.....	31
Figure 6 – Passage des fonds propres Solvabilité II du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019	50
Figure 7 – Passage des fonds propres en normes françaises à Solvabilité II au 31 décembre 2019.....	51
Figure 8 – Passage des fonds propres en normes françaises à Solvabilité II au 31 décembre 2018.....	51
Figure 9 – Structure des risques en Modèle Interne d'Allianz	54
Figure 10 – Structure des risques en Formule Standard.....	55
Figure 11 – Ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.....	57



GENERATION VIE

Entreprise régie par le Code des assurances

Société anonyme au capital de 42 497 671,12 euros

Siège social :

1 cours Michelet - CS 30051

92076 Paris La Défense Cedex

403 267 487 R.C.S. NANTERRE